



# LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Janvier 2019

Consultable sur le site [www.lacadieredazur.fr](http://www.lacadieredazur.fr)



*Meilleurs vœux*  
*pour* **2019**





## ÉDITO

Mes chers concitoyens,

Je vous souhaite à toutes et à tous, à vos familles, une année 2019 pleine d'espoir et de réussite.

Je souhaite aussi que cette nouvelle année nous apporte la Paix, plus d'Égalité et de Fraternité.

J'exprime le vœu que tous ensemble nous respections notre environnement naturel avec la volonté affirmée de le protéger. Alors citoyens responsables, nous aiderons à préserver l'avenir des générations futures. Avec une nouvelle année ce qui est sympathique ce sont les vœux échangés : la santé, le travail, la famille, l'amour et... encore d'avantage.

Si ensemble, nous partageons quelques souhaits ce serait alors sympathique s'ils se concrétisaient :

- il serait sympathique que dans nos conteneurs à ordures ménagères nous ne déposions, que celles-ci,
- il serait sympathique de recycler nos déchets en utilisant les bacs réservés à cet effet, **d'utiliser les services gratuits de nos cinq déchetteries et, de solliciter le service de ramassage des encombrants également gratuit (BRONZO 04 94 89 62 64),**
- il serait sympathique que nous respections les limitations de vitesse sur nos chemins et aussi que nous ne stationnons pas n'importe où mais là où c'est autorisé,
- il serait sympathique que ceux qui ont la chance d'avoir un jardin taillent leurs haies qui débordent sur les voies publiques,
- il serait sympathique que dans notre quotidien on ramasse systématiquement les crottes de nos chiens,
- il serait sympathique que dans notre vie de tous les jours nous soyons comme nous le sommes aux premiers jours de la nouvelle année.

*Alors, vraiment,  
bonne année à tous « les sympathiques »...*

*Le Maire,  
René JOURDAN*



## Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet [www.lacadierdazur.fr](http://www.lacadierdazur.fr)

### SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

#### FONDS DE CONCOURS AU SYMIELECVAR POUR LE CHEMIN DES AIRES SAINTE-MADELEINE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

Conformément à l'article L 5212-24 du CGCT modifié par l'article 112 de la loi N° 2009-1673 du 30/12/2009, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR peuvent faire de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le plan de financement des travaux est précisé dans le bon de commande joint à la présente.

Le montant du fonds de concours à mettre en place est plafonné à 75 % de de la participation calculée sur le montant HT d l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte n° 2041 « subvention d'équipement aux organismes publics »

Montant du fonds de concours : 38 075 €.

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé par les deux parties.

Le solde de l'opération de 22 025 € est financé sur le budget de fonctionnement de la commune.

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé par les deux parties.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et des recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base de calcul de la participation définitive de la commune.

**Les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire entendu dans son exposé, après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, acceptent le principe du versement du fonds de concours pour le chemin des aires Sainte Madeleine dans les conditions fixées ci-dessus.**

#### FONDS DE CONCOURS AU SYMIELECVAR POUR LA PLACE CHARLES DE GAULLE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

Conformément à l'article L 5212-24 du CGCT modifié par l'article 112 de la loi N° 2009-1673 du 30/12/2009, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR peuvent faire de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le plan de financement des travaux est précisé dans le bon de commande joint à la présente.

Le montant du fonds de concours à mettre en place est plafonné à 75 % de de la participation calculée sur le montant HT d l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte n° 2041 « subvention d'équipement aux organismes publics »

Montant du fonds de concours : 26 262.50 €.

Le solde de l'opération de 17 087.50 € est financé sur le budget de fonctionnement de la commune.

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé par les deux parties.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et des recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base de calcul de la participation définitive de la commune.

**Les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire entendu dans son exposé, après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, acceptent le principe du versement du fonds de concours pour la place Charles De Gaulle.**

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES VESTES ET LE PANTALONS CCFF (COMITÉS COMMUNAUX DES FEUX ET FORETS).

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le Conseil Départemental a toujours pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire.

Pour cela, il accompagne financièrement les communes dans leurs projets de développement en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les vestes et les pantalons des CCFF de 1 065.30 euros H.T. Monsieur le Maire précise que l'aide financière du Conseil Départemental s'élève à 50 % du montant réglé sur facture acquittée.

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité acceptent le principe de la demande de subvention pour les vêtements du CCFF auprès du Conseil Départemental du Var.

**Les membres du conseil municipal, monsieur le maire entendu dans son exposé, après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ACCEPTENT LE PRINCIPE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES VÊTEMENTS DU CCFF AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR.**

(suite)



## SÉANCE DU 27 septembre 2018 (suite)

### REMISE GRACIEUSE PÉNALITÉS TAXES D'URBANISME : M. BLANC SÉBASTIEN

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilités des taxes, versements et participation d'urbanisme.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante, après avis favorable du comptable, d'accorder la remise gracieuse des pénalités de la taxe locale d'équipement qui s'élève pour la part communale à 658 euros de Monsieur BLANC Sébastien (PC n° 02710T00016) qui est allocataire du RSA et pour lequel aucun espoir de recouvrement existe.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'accorder à l'unanimité cette remise gracieuse à Monsieur BLANC Sébastien.

**Les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire entendu dans son exposé, Après en avoir délibéré  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,  
décident à l'unanimité d'accorder à l'unanimité cette remise gracieuse à Monsieur BLANC Sébastien.**

### RÉGULARISATION D'AMORTISSEMENTS BUDGET COMUNAL 2018

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'après un pointage des écritures d'amortissements il apparaît que certains biens n'ont pas fait l'objet d'écritures d'amortissements.

Il convient donc de régulariser lesdites opérations qui sont d'ordre non-budgétaires en effectuant les écritures indiquées ci-dessous :

#### Comptes crédités :

28033 - 1 422.48 € n° d'inventaire 2015049 insertion.  
28031 - 115 695.19 € n° d'inventaire 1980001 études (92 484.71 €).  
n° d'inventaire 2009093 études (3 537.48 €).  
n° d'inventaire 2010034 études (5 327.10 €).  
n° d'inventaire 2010035 études (2 912.01 €).  
n° d'inventaire 2010048 études (7 252.77 €).  
n° d'inventaire 2012038 études (4 181.12 €).

#### Compte débité :

1068 - 117 117.67 €

**Les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire entendu dans son exposé, Après en avoir délibéré  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,  
Adoptent le principe de régularisations des écritures d'amortissements indiquées ci-dessus.**

### BUDGET DE L'EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L1611-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 du C.G.C.T.

Considérant que des travaux urgents qui n'avaient pas été prévus au budget primitif doivent être réalisés avant la fin de l'année et que certaines recettes sont supérieures aux prévisions.

Vu la délibération décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 conformément à l'article L2311-5 alinéa 4 du C.G.C.T.

Soumet le projet de décision modificative, en détail.

SECTION	DÉPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Exploitation	102 400	102 400
Investissement	102 400	102 400
TOTAL	204 800	204 800

**Les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire entendu dans son exposé, après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,  
adoptent à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget de l'eau 2018.**

**Indique que le budget a été établi et voté au chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.**

### VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE LA COMMUNE

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations de l'approbation du budget primitif 2018 et du compte administratif 2017, l'état des restes en dépenses et en recettes à réaliser de l'exercice 2017 à reporter sur l'exercice 2018.

Souligne que ce budget supplémentaire reste fidèle aux orientations budgétaires arrêtées lors de l'adoption du budget primitif 2018 et qu'il s'inscrit dans la politique générale de la commune.

Puis Monsieur le Maire expose le projet de budget supplémentaire 2018 chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Les membres du conseil municipal,**

**Monsieur le Maire entendu dans son exposé,**

**Après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,**

**Adoptent le budget supplémentaire 2018 comme suit :**

SECTION	DÉPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Exploitation	1 215 293.31	1 215 293.31
Investissement	2 124 985.57	2 124 985.57
TOTAL	3 340 278.88	3 340 278.88

**Indique que le budget a été établi et voté au chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.**



# SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

## ACTIVITÉ MUSICALE - RECONDUCTION JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 11 juin 2018 l'assemblée délibérante a approuvé le principe de la création de 3 emplois de vacataires pour l'école de musique pour assurer un cours de saxophone, un cours de batterie et un cours de formation musicale à raison, pour chaque intervenant, de deux heures par semaine pendant les périodes scolaires et ce jusqu'au 31/12/2018.

Les tarifs ont été fixés par délibération du 27 septembre 2018.

Monsieur le maire propose de reconduire cette activité et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019 puisque cela correspond au cycle habituel de l'éducation nationale.

### Le conseil municipal approuve À L'UNANIMITÉ

**La reconduction de cette activité musicale jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/2019.**

## CRÉATION D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que la création de l'emploi d'ingénieur principal est justifiée par le départ à la retraite du fonctionnaire en poste Christian PERNIER. En effet, celui-ci quitte la collectivité le 31 décembre et il était nécessaire de lui trouver rapidement un remplaçant. C'est une fonction importante pour la commune puisque celui qui l'occupe supervise la maintenance du territoire communal et doit donc répondre aux préoccupations de nombreux administrés. Monsieur JOLY Fabien remplit les conditions techniques puisque outre sa formation initiale d'architecte il a travaillé de nombreuses années dans un bureau d'étude et a suivi de nombreux chantiers sur notre commune. Monsieur le Maire précise que l'agent recruté aura le statut de contractuel. Les élus lui souhaitent bonne chance. Cet emploi correspond au grade de d'ingénieur principal d'emplois des ingénieurs, catégorie A, filière technique.

Monsieur le Maire ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

En effet, suite à la publication sur le site « Cap territorial » du centre de gestion aucune candidature ne correspondait au profil du poste recherché.

Monsieur le Maire précise que les fonctions afférentes au poste sont les suivantes :

Responsable des services techniques, à temps complet.

Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à un diplôme de l'enseignement supérieur (Bac + 3) et une expérience professionnelle dans le secteur technique de la commune (voirie, bâtiments, encadrement d'agents techniques).

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 793.

La durée de l'engagement est fixée à trois ans.

### Les membres de conseil municipal acceptent À L'UNANIMITÉ

• de créer un poste d'agent contractuel d'ingénieur principal pour occuper la fonction suivante : **Responsable des services techniques de catégorie A à temps complet, rémunéré par référence à l'indice majoré 793 à compter du 17 décembre 2018.**

• de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe

## AVIS SUR L'INTÉGRATION D'UN CHEMIN D'ITINÉRAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DIT « BOUCLE DU DÉFENDS » AU PLAN DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable à l'intégration du sentier dit « Boucle du Défends » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), institué selon la loi n°83 663 du 22 juillet 1983.

Dans ce cadre, le Département du Var et le futur gestionnaire de l'itinéraire de la commune de La Cadière proposent un itinéraire de randonnée pédestre pouvant servir de support également à la randonnée équestre et vélo tout terrain, qui traverse le territoire de la commune en empruntant une partie de notre voirie.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à inscrire les chemins et les voies tels qu'ils sont matérialisés sur le plan joint à la présente et pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chemins et les voies tels qu'ils sont matérialisés sur le plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

L'itinéraire, pour être intégré au P.D.I.P.R., doit préalablement se conformer à un ensemble de critères définis par le Département (Critères techniques, Maîtrise Foncière et conventions d'autorisation, délibération de la commune).

Sous respect de ces critères, le Département intégrera par délibération les itinéraires au P.D.I.P.R.

Par ailleurs, la sécurité des usagers devant être assurée sur ces itinéraires, il est demandé aux communes concernées de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de mettre à disposition ladite boucle au département. Il rappelle aussi que la commune a acheté des



## SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018 (suite)

parcelles boisées, à proximité de la propriété communale, et qu'elle pourrait se porter acquéreur d'autres parcelles.

Monsieur PORTE demande si une des voies du projet n'est pas réservée aux riverains. Monsieur le Maire lui répond que toutes les voies sont ouvertes aux piétons.

**Les membres de l'assemblée délibérante adoptent le projet À L'UNANIMITÉ**

### CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le débroussaillage est une obligation de l'article 141.10 du code forestier dont l'objectif est de diminuer l'intensité des massifs végétaux et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. En application de l'article L 134-7 du Code forestier, la commune est responsable de l'application de la réglementation sur le débroussaillage de son territoire.

À ce titre, la collectivité se doit d'assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage par les propriétaires.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de pratiquer un vrai débroussaillage dans des secteurs où de très nombreuses habitations jouxtent des zones boisées naturelles. Il rappelle que cette mesure est obligatoire (50 mètres en zone normale et 100 mètres pour les habitations des zones frappées par le PRIF) et qu'elle va dans le sens de la sécurité des riverains. Monsieur le Maire indique que les agents de l'ONF ont verbalisé des habitants ne respectant pas ces consignes et que la situation s'est améliorée ces dernières années.

Afin de répondre à toutes ces obligations légales et d'assurer une veille optimale dans les zones à risques il est proposé au conseil municipal de missionner l'Office National des Forêts (ONF), établissement public spécialisé dans ce type de prestation. La mission confiée à l'ONF se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019.

Le montant de cette prestation dont les conditions d'exécution sont définies dans la convention ci-jointe s'élèvent à 3 540 € TTC

**Les membres du conseil municipal acceptent À L'UNANIMITÉ le principe de la signature de la convention avec l'ONF.**

### RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU DÉLÉGATAIRE SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que désormais il est nécessaire de présenter chaque année :

- un rapport de fonctionnement du service public de l'assainissement du SIVU-ASSAINISSEMENT - Le Castellet - Le Beausset - La Cadrière d'Azur, rédigé par le délégataire de service, VEOLIA EAU qui par contrat d'affermage a en charge les prestations principales à savoir :
- l'organisation de VEOLIA au service des clients,
- la caractérisation technique du service (présentation générale, nombre d'abonnements aux réseaux de collecte et d'ouvrages, ouvrages d'épuration, quantité de boues),
- la tarification de l'assainissement et recettes du service,
- les indicateurs de performance, l'efficacité du traitement de la collecte, l'efficacité environnementale,
- le patrimoine (inventaire des biens - gestion et propositions d'amélioration),
- le rapport financier du service (situation des biens, des investissements, le renouvellement et les engagements à incidence financière),
- l'actualité réglementaire (loi NOTRe - GEMAPI),
- les textes et annexe.

Par ailleurs un rapport établi par le Président du Syndicat, celui-ci détaille les caractéristiques techniques du service, la tarification de l'assainissement et les recettes, les indicateurs de performance, le financement des investissements, les actions de solidarité et de coopération décentralisée, l'évaluation de l'inscription du service public dans une stratégie de développement durable.

Monsieur le Maire donne lecture des rapports, et demande aux membres de l'assemblée d'en prendre acte.

Ces rapports seront mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire indique que ce rapport fait apparaître des indications telles que l'arrivée de nouveaux abonnés et toutes les caractéristiques liées au bon fonctionnement du réseau. Il est à noter une légère baisse de la consommation des usagers du service.

Monsieur le Maire profite de cette présentation pour indiquer que le SIVU dont il est le Président a conclu une nouvelle DSP pour l'assainissement et que les conditions de celle-ci sont très satisfaisantes puisque les conditions tarifaires sont inférieures à celle du contrat précédent (hors inflation). Monsieur le Maire rappelle que c'est la communauté qui prend la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Les membres du conseil municipal approuvent les rapports tels qu'ils ont été présentés.**

### GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX CLASSES SENSIBLES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que désormais chaque maître d'ouvrage doit mettre en œuvre la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux précisés par le décret DT/DICT de 2012.

Parmi les obligations de la collectivité, figure le géoréférencement des réseaux classés comme sensibles au sens du décret.

Il s'agit dans notre cas des réseaux d'éclairage public et de signalisation tricolore.

Afin d'éviter de réaliser des investigations complémentaires très coûteuses, lorsque des travaux d'autres maîtres d'ouvrages sont programmés sur la commune, il convient de lancer une campagne de géoréférencement et de géodétection, de manière à relever les coordonnées en X-Y des câbles mais aussi le Z correspondant à la profondeur.

La commune avait répondu favorablement à l'enquête adressée par le Symielecvar qui souhaitait mutualiser, comme à son habitude, les communes concernées afin d'obtenir des prix intéressants.

Les marchés ayant été attribués, il convient désormais de confirmer la prestation auprès du Syndicat.

Dans la mesure où la commune n'a pas transféré la compétence « Maintenance éclairage public » au Symielecvar, il convient de missionner ce dernier via une convention de service qui précise les relations et attendus entre les 2 structures.

Monsieur le Maire indique que cette collecte d'informations sur les réseaux permet de localiser tous les câbles électriques et d'informer ainsi les entreprises qui interviennent sur la commune sur les précautions à mettre en œuvre lors de leur chantier.

**Les membres de l'assemblée décident À L'UNANIMITÉ de confier la mission de relevé des réseaux sensibles en classe de précision au Symielecvar.**



## FONDS DE CONCOURS AU SYMIELECVAR POUR LE CHEMIN DE PEY NEUF

Conformément à l'article L 5212-24 du CGCT modifié par l'article 112 de la loi N° 2009-1673 du 30/12/2009, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR peuvent faire de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le montant du fonds de concours à mettre en place est plafonné à 75 % de de la participation calculée sur le montant HT d l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte n° 2041 « subvention d'équipement aux organismes publics »

Montant du fonds de concours : 76 625 €.

Le solde de l'opération de 29 375 € est financé sur le budget de fonctionnement de la commune.

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé par les deux parties.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et des recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base de calcul de la participation définitive de la commune.

**Les membres de l'assemblée délibérante acceptent À L'UNANIMITÉ le principe du versement du fonds de concours pour le chemin du Pey Neuf dans les conditions fixées ci-dessus.**

## AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DE L'EAU DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AUX BUDGETS PRÉCÉDENTS

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### Pour le budget principal :

Montant des crédits ouverts (hors remboursement de dette, restes à réaliser et reports) 2 362 371.31€, le quart représente 590 592.83 € à affecter de la façon suivante :

202 Etudes PLU :	15 000.00 €
2031 Etudes :	60 000.00 €
2313 Travaux sur bâtiments :	220 000.00 €

2315 Travaux de voirie et parkings :	260 000.00 €
2128 Agencements de terrains :	25 000.00 €
2183 Matériel de bureau et informatique :	10 592.83 €

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette autorisation est néanmoins soumise au contrôle du trésorier au même titre que les autres dépenses et que cette autorisation n'est pas un chèque en blanc que lui donne le conseil municipal. Il précise par ailleurs que ces dépenses, si elles venaient à se réaliser, seront intégrées au BP 2019 qui sera soumis pour approbation au conseil municipal.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il s'était engagé, suite à une demande de Mme DOSTES conseillère municipale, à donner le montant des dépenses concernant l'élaboration du P LU. Son coût s'élève à ce jour à 511 000 €. Ce montant ne comprend pas les nombreuses heures passées par des fonctionnaires ainsi que celles des élus. Par ailleurs, il faut aussi ajouter à cette somme les frais d'avocat inhérents au recours dont a fait l'objet le PLU. Il rappelle encore que l'élaboration du PLU, qui a fait l'objet d'une vaste concertation, a été retardée par la mise en place du PPRIF.

**Les membres de l'assemblée délibérante autorisent À L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire à procéder au paiement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent des budgets de la commune non compris les crédits afférents au remboursement des dettes des restes à réaliser et des reports. Ils précisent que ces ouvertures de crédits seront reprises au budget 2019.**

## VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations de l'approbation du budget primitif 2018 et du compte administratif 2017, l'état des restes en dépenses et en recettes à réaliser de l'exercice 2017 à reporter sur l'exercice 2018 et du budget supplémentaire 2018.

Informe le Conseil municipal que certaines dépenses doivent être ajustées.

Puis Monsieur le Maire expose le projet de la décision modificative n°1 2018 chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le maire indique que tous les mouvements budgétaires concernant les crédits ouverts dans la décision modificative vont permettre le versement du fonds de concours au SYMIELECVAR.

**Les membres de l'assemblée délibérante adoptent À L'UNANIMITÉ la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 comme suit :**

SECTION	DÉPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
Exploitation	0	0
Investissement	-27 000	-27 000
TOTAL	-27 000	-27 000

(suite)



## SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018 (suite)

### ALLONGEMENT DE LIGNES D'UN PRÊT GARANTI PAR LA COMMUNE AU LOGIS FAMILIAL VAROIS

L'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la commune de LA CADIÈRE D'AZUR, ci-après le Garant. En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagée. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous. Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article 2298 du code civil ;

#### ARTICLE 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contracté par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

#### ARTICLE 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A. Le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 % ;

#### ARTICLE 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### ARTICLE 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Monsieur le Maire précise que l'emprunt garanti initial avait été accordé pour les logements sociaux « Pins de Bringuier. »

#### Les membres du conseil municipal :

- **Approuvent le principe de l'allongement de la ligne de prêt entre la société anonyme d'HLM le logis familial varois et la caisse des dépôts et consignations tel qu'il est défini dans l'avenant joint à la délibération ;**
- **autorisent le maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

### SUBVENTION À L'EPF PACA - EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°45 AVENUE DU MOULIN

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal, que par délibération du 11 juin 2018, le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé. En application de l'article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation, la commune a l'obligation d'atteindre un taux de 25% de logements locatifs sociaux au plus tard avant 2025. La commune est actuellement en déficit de logements sociaux.

Le PLU prévoit un certain nombre d'opérations afin de résorber une grande partie du manque de logement social.

La commune a notamment réservé des terrains dans le centre-ville afin d'y accueillir 100% de logements sociaux.

C'est notamment le cas de l'emplacement réservé n°45, situé Avenue du Moulin, parcelles cadastrées section AB n°438 et 439, d'une superficie totale de 968m<sup>2</sup>.



Ce projet est situé en zone UBb. Cette zone est en continuité immédiate de la zone UA et doit permettre la densification du village.

Cette zone a des règles d'implantation similaires à celles de la zone UA, tout en conservant une hauteur faible (7m).

Depuis le 27 mars 2017, l'Établissement Public Foncier de PACA est propriétaire de ce terrain. Un projet initial présenté par le logis familial varois prévoyait une construction de 19 logements.

Le permis de construire relatif à ladite réalisation de ces 19 logements locatifs sociaux a été refusé car il ne respectait pas les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Il a donc été demandé au bailleur social de présenter un nouveau projet conforme au PLU.

Toutefois les dispositions du PLU diminuent la possibilité de réaliser le même nombre de logements et cette contrainte ne permet pas au bailleur social d'assurer l'équilibre financier du projet.



Afin de permettre sa réalisation il est donc prévu de verser une subvention d'équilibre à l'EPF de 100 000 €.

L'EPF PACA quant à lui, pourrait participer au financement de cette opération.

Cette somme sera déductible des pénalités à verser à l'État, du fait de la carence en logement social.

En effet, les communes qui n'atteignent par leur taux légal font l'objet d'un prélèvement annuel sur leurs ressources fiscales, proportionnel au nombre de logements manquants pour atteindre les 25%. Les communes ont cependant la faculté de déduire du prélèvement les montants qu'elles investissent en faveur du logement social, pouvant conduire à « assécher » le prélèvement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la ville est carencée car elle ne respecte pas ce chiffre de 25 %. Il expose toutes les contraintes de la commune : peu d'emplois, transports en commun limités, importance des zones naturelles et agricoles classées en A.O.C. Ces difficultés avaient d'ailleurs été exposées à Patrick KANNER, alors Ministre de la ville, lors de sa visite dans le village et Monsieur le Maire avait alors souligné que la commune avait devancé la loi SRU pour entreprendre la construction de logements sociaux.

Devant les difficultés rencontrées par d'autres collectivités le gouvernement a permis d'exempter certaines communes.

Malheureusement la commune qui remplissait pourtant les critères : « communes situées en dehors des agglomérations de plus de 30 000 habitants et insuffisamment reliées aux bassins d'activité et d'emplois par les transports en commun » n'a pu en bénéficier du fait qu'elle se trouvait en zone tendue car proches de la côte.

Toutefois Monsieur le Maire indique que la commune ne peut se soustraire à la loi et le choix effectué ces dernières années s'est porté sur la construction de petits groupes de logements qui s'intègrent au mieux dans l'environnement du village.

Pour ce qui concerne le projet avenue du Moulin il est à noter que le PLU ne permet plus la réalisation des 19 logements initialement prévus et le nouveau projet limiterait le nombre à 9 ou 10 logements ce qui compromettra l'équilibre financier du projet. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'octroyer une subvention qui permettrait la faisabilité de l'opération. Cette subvention pourrait être ainsi déduite de la pénalité 2020 et ne serait versée qu'après vérification du bilan financier de l'opération.

**Les membres de l'assemblée délibérante autorisent À L'UNANIMITÉ Monsieur le Maire de verser une subvention de 100 000 euros à l'EPF PACA.**

**Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes authentiques et tous les documents relatifs à cette subvention.**

### **APPROBATION DES CONVENTIONS DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX PLUVIALES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME ET LES COMMUNES MEMBRES**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-5, L. 5216-7-1 et L.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et ses Communes membres ont décidé d'un transfert anticipé de ces compétences à la Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce transfert a fait l'objet de l'arrêté préfectoral susvisé n°30/2018 en date du 23 octobre 2018,

Considérant que dans l'intérêt d'une bonne organisation du service et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, il est apparu nécessaire d'organiser une période transitoire pendant laquelle la Communauté s'appuie sur l'expérience de gestion que peuvent lui conférer les Communes précédemment compétentes,

Considérant que la Communauté et ses communes membres concernées se sont ainsi entendues afin de formaliser des accords conventionnels transitoires de gestion au titre desquels, chaque commune concernée de la Communauté d'Agglomération continue d'assurer un certain nombre de missions pour le compte de cette dernière, relevant des compétences transférées, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, une reconduction pour une durée d'un an étant susceptible d'intervenir, Considérant dès lors, que dans l'intérêt d'une bonne gestion des services d'Eau potable, de Gestion des Eaux pluviales urbaines et d'Assainissement, et pour ne pas créer d'obstacle au maintien des services en cause, il apparaît nécessaire de mettre en place par conventions les moyens d'assurer la continuité de la gestion de ces services,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 5216-7-1 du CGCT, une Communauté d'Agglomération peut confier, par conventions, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres,

Considérant que dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation des services opérationnels de la Communauté d'Agglomération, il importe que ladite Communauté puisse s'appuyer sur l'expertise et le savoir-faire de ses Communes membres,

Considérant que ces conventions de coopération, n'obéissant qu'à des considérations d'intérêt général, répondent aux conditions fixées par la jurisprudence communautaire et nationale en matière de coopération entre personnes publiques, ainsi que par l'article 18 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics transposant la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE et l'article 17 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession transposant la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession, et peut ainsi être passée sans mise en concurrence, ni publicité préalable,

Considérant que les conventions conclues sur ce fondement, n'entraînent pas un transfert de compétence mais une délégation, par la Communauté d'Agglomération aux communes concernées, d'une partie de la gestion des équipements et services d'Eau, d'Assainissement et de Gestion des Eaux pluviales urbaines situés sur le territoire des Communes, permettant ainsi de garantir la continuité des services et opérations engagées,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a ainsi approuvé le principe de la conclusion de conventions de gestion, avec ses communes membres, par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2018,

Considérant que dans le cadre de l'étude du transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération, des rencontres et réunions de travail sont intervenues, lesquelles ont permis à chaque commune intéressée et à la Communauté d'Agglomération de déterminer ensemble le contenu des conventions de gestion à conclure,

(suite)



## SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Compte tenu de la structuration des services, actuellement en cours au sein de la Communauté d'Agglomération, il a été décidé, d'un commun accord, de limiter le champ d'intervention des communes postérieurement au transfert de compétences et de le circonscrire à quelques missions seulement, eu égard aux tâches qui seront assurées par les services communautaires une fois le transfert intervenu et dès la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant que les principaux éléments de ces conventions sont les suivants :

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, confie, aux communes membres et à titre gratuit, les missions suivantes :

- Assurer la gestion quotidienne des ouvrages et équipements relevant de la compétence Eaux pluviales urbaines
- Alerter les services communautaires sur tout dysfonctionnement intervenant sur lesdits ouvrages nécessaires à l'exercice de la compétence Eaux pluviales urbaines
- Assurer par tous moyens la relation avec l'utilisateur des services de l'Eau et de l'Assainissement
- Informer régulièrement la Communauté d'Agglomération de toute difficulté survenant dans ses relations avec les usagers des services de l'Eau et de l'Assainissement
- Pour ce faire, la Communauté met à disposition des communes, à titre gratuit, les biens et ouvrages relevant des services des Eaux pluviales urbaines et qui sont nécessaires à la réalisation des missions susvisées
- Il appartient aux communes membres de mobiliser les moyens nécessaires, humains pour l'essentiel, à la bonne réalisation des missions qui lui sont dévolues
- Les Communes ne perçoivent aucune rémunération de la part de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. Elles procèdent en lieu et place de cette dernière au règlement des dépenses nécessaires à la gestion desdits services, qui font l'objet d'un remboursement, à échéance trimestrielle, par la Communauté.

Considérant que les conventions seront donc conclues pour une durée d'un an à compter de leur date d'effet, les conventions étant susceptibles de faire l'objet d'un éventuel renouvellement exprès, pour une durée similaire,

Considérant que les dépenses effectuées, pour le compte de la Communauté par les communes membre au titre de la convention, seront acquittées par les communes puis remboursées, après établissement par les communes d'un état détaillé et formalisé, par la Communauté,

Considérant que la Communauté par les Communes a approuvé lors de la séance du 17 décembre 2018 le principe de la passation de conventions de gestion des équipements et services d'eau, d'assainissement et des eaux pluviales entre la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et les communes membres,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le principe de la passation de conventions de gestion des équipements et services d'eau, d'assainissement et des eaux pluviales entre la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et les communes membres dans les conditions fixées ci-dessus.

Monsieur PORTE s'interroge sur l'opportunité d'avoir transféré la compétence à la CASSB et d'en reprendre dans la foulée la gestion.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'une mesure transitoire qui va permettre à la communauté de s'organiser mais qu'à court terme l'EPCI reprendra entièrement la gestion de ces services. Mais afin de ne pas pénaliser les usagers il a été décidé de s'appuyer encore sur les services municipaux notamment en ce qui concerne la relation avec les abonnés.

Monsieur le maire précise que les tarifs seront pour le moment identiques pour nos administrés mais qu'une harmonisation est prévue pour les années à venir comme cela a été fait pour les ordures ménagères.

**Les membres du conseil municipal À L'UNANIMITÉ :**

**Approuvent le principe de la passation de conventions de gestion des équipements et services d'eau, d'assainissement et des eaux pluviales entre la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et les communes membres dans les conditions fixées ci-dessus ;**

**Ils autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

### CRÉATION DE LA RÉGIE EN CHARGE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SOUS LA FORME D'UNE RÉGIE DOTÉE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'au vu des statuts et des éléments joints en annexe le Conseil communautaire a adopté lors de sa séance du 17 décembre 2018 le principe de :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la Régie d'eau communautaire autonome dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation du service public d'eau potable, service public à caractère industriel et commercial,
- L'adoption des statuts présentés et joints en annexe de la présente délibération,
- La mise en place d'un Conseil d'exploitation composé de trois membres,
- La désignation, sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération, des membres du Conseil d'exploitation :
  - Georges FERRERO
  - René JOURDAN
  - Nicole BOIZIS
- Le montant de la dotation initiale de la Régie fixé ultérieurement lors du vote du budget annexe.

**Le conseil municipal À L'UNANIMITÉ :**

- **Accepte le principe de la Création par la communauté d'une régie en charge du service public d'eau potable dans les conditions définies ci-dessus.**
- **Approuve le principe de la Création par la communauté d'une régie en charge du service public d'eau potable dans les conditions définies ci-dessus.**

### APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi NOTRe du 7 août 2015 (article 97), modifiant l'article L1424-35 du code général des collectivités territoriales, prévoit que : « Par dérogation au 4<sup>ème</sup> alinéa du présent article, les contributions au budget du SDIS des communes membres d'un EPCI à fiscalité propre créé après le 3 mai 1996 peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement, dans les conditions prévues par l'article L.5211-17 du CGCT. »



Ce dernier dispose que : « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ».

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, l'évaluation des charges relatives à l'ensemble de ces compétences ainsi transférées, arrêtée à la date de la délibération du 18.01.2016, revient à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Un rapport a été adopté par la commission lors de sa réunion du 3 décembre 2018. Il précise que ce rapport, conformément aux dispositions précitées, devra être soumis aux conseils municipaux des communes-membres, puisque l'évaluation prévisionnelle doit être déterminée à la date du transfert de compétences par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le conseil communautaire a adopté lors de sa séance du 17 décembre 2018 les dispositions suivantes :

Acte a été donné au Président de la présentation du rapport de la CLECT adopté lors de sa réunion du 3 décembre 2018

Approbation dudit rapport,

Pouvoir donné de notifier ce rapport aux communes membres en les invitant à en délibérer.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa dernière séance il avait été décidé de transférer la participation du SDIS à la CASSB et que ce transfert avait permis à la collectivité d'économiser plus de 45 000 € sur la participation de 2019.

**Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuvent le rapport de la CLECT tel qu'il a été exposé ci-dessus**
- **Autorisent le maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil communautaire que :

- Vu la loi relative à la Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) n°2014-58 en date du 27 Janvier 2014, et notamment ses articles 56-I-2° et 59-II,
- Vu la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 en date du 7 août 2015, et notamment son article 76-II-2°,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5216-5 et L 5216-7,
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume en date du 24/09/2018,
- Vu le projet de statuts modifié joint en annexe,

• Considérant que la loi MAPTAM, modifiée par la loi NOTRe, attribue aux communautés d'agglomérations une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, à compter du 1er Janvier 2018,

• Considérant que les statuts actuels de la communauté ne prévoient pas l'exercice de la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), au titre du 6° du I

de l'article L211-7 du code de l'environnement, intitulé « Lutte contre la pollution » la communauté est compétente -dans les limites des compétences qui ne sont pas de par la loi dévolues à une autre autorité pour prévenir, intervenir, mettre en place des dispositifs, en fonctionnement comme en investissement, en matière de lutte contre la pollution en interaction directe et complémentarité avec les compétences du petit et du grand cycle de l'eau : GEMAPI, Eau potable, Assainissement et Eaux pluviales urbaines.

• Considérant que l'ensemble de ces modifications statutaires emporteront le transfert desdites compétences à la communauté ainsi que des droits et obligations attachés aux biens, équipements et services nécessaires à leur exercice,

• Considérant que, depuis le 1er Janvier 2018, la communauté est compétente conformément à la rédaction du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement celle de l'article L 211-7 du code de l'environnement auquel renvoie le CGCT et dont les items 1°, 2°, 5° et 8° constituent la compétence « GEMAPI » à proprement parler, à savoir :

- 1 / l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2 / l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5 / la défense contre les inondations et contre la mer
- 8 / la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,

Considérant que le projet de statuts modifié joint en annexe a été adopté par le conseil communautaire du 17 décembre 2018,

**Les membres de l'assemblée délibérante approuvent À L'UNANIMITÉ le principe de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume joints en annexe.**

## **CRÉATION DE LA RÉGIE EN CHARGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT SOUS LA FORME D'UNE RÉGIE DOTÉE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil communautaire que :

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu la délibération en date du 9 avril 2018 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a décidé du transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines,
- Vu la délibération en date du 17 décembre 2018 par laquelle le conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a décidé du transfert des personnels des Communes membres affectés à l'exercice des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines et de la création des postes en découlant,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 30/2018, en date du 23 octobre 2018, portant transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et de la dissolution du budget annexe de l'assainissement du SIVU,
- Vu le rapport du Comité technique en date du 28/11/2018,
- Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 5/12/2018,

(suite)



Considérant qu'au vu des statuts et des éléments joints en annexe de la présente délibération, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la Régie d'assainissement communautaire dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation du service public d'assainissement, service public à caractère industriel et commercial;
- Les statuts présentés et joints en annexe de la présente délibération,
- La mise en place un Conseil d'exploitation composé de trois membres représentants de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume,
  - Georges FERRERO
  - René JOURDAN
  - Nicole BOIZIS
- La désignation, sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération, des membres du Conseil d'exploitation,
- Le montant de la dotation initiale de la Régie fixé ultérieurement lors du vote du budget annexe.

Considérant qu'au vu des statuts et des éléments joints en annexe le Conseil communautaire a adopté lors da séance du 17 décembre 2018 le principe de :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'une Régie d'assainissement communautaire dotée de la seule autonomie financière, et chargée de l'exploitation du service d'assainissement, service public à caractère industriel et commercial
- L'adoption des statuts figurant en annexe de la présente délibération
- La mise en place d'un Conseil d'exploitation, composé des trois membres représentants de la Communauté d'Agglomération
- La désignation sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération :
  - Georges FERRERO
  - René JOURDAN
  - Nicole BOIZIS

Fixer ultérieurement le montant de la dotation initiale de la régie.

**Les membres de l'assemblée délibérante À L'UNANIMITÉ acceptent le principe de la Création par la communauté d'une régie en charge du service public d'eau potable dans les conditions définies ci-dessus.**

## « LES TENUES ORANGE » AU SERVICE DE TOUS

Le Centre Communal Feux de Forêts, également Réserve Communale de la Sécurité Civile présidé par le Maire et placé sous la responsabilité de Jean-Michel LARDON regroupe une dizaine de personnes entièrement bénévoles et dévouées au service de la collectivité.

Les interventions sont diverses : inondations, catastrophes naturelles ou accidents à l'exemple récent de la pollution des plages varoises après la collision de deux navires au large de nos côtes.

Dans notre commune, couverte de collines, chaque année, ils surveillent la moindre fumée, empruntent chemins et pistes, parés à donner l'alerte aux pompiers et, parfois, à intervenir eux-mêmes.

Leurs passages inopinés, « de ronde » dans tous les quartiers excentrés assurent aussi une sécurité pour les habitants des propriétés bâties. Avec eux, très souvent, ils expliquent la nécessité du débroussaillage pour la sauvegarde de leurs habitations.

Le Maire remercie toujours publiquement ce corps animé d'un esprit civique exemplaire qui fait honneur à notre commune.



## Denis Canovas, directeur general des services

Depuis le 23 avril 2018, l'ensemble de nos services communaux sont sous la houlette de Denis CANOVAS, attaché principal 8<sup>ème</sup> échelon, détaché dans l'emploi de Directeur Général des Services.

Bandolais, ami de longue date de celle qui l'a précédé à ce poste, Martine GRAS, il a occupé pendant plus de 35 ans différents postes de responsabilité au sein de la mairie de Bandol en tant que responsable du CCAS, directeur financier, directeur général adjoint et directeur général des services.

Expérimenté et compétent, il a toutes les qualités professionnelles et humaines pour participer avec les élus au développement de notre commune et diriger l'ensemble des collaborateurs placés sous son autorité.





# 1918-2018

## 11 NOVEMBRE : CENTENAIRE DE L'ARMISTICE



Pour cette commémoration patriotique, en présence du directeur de l'école élémentaire Monsieur Willy VELA, les élèves du CM2 sont intervenus pour lire et surtout réciter des textes, chanter, après une préparation en cours d'année avec Madame Cécile LAFAYE qui peut être fière de leur prestation.

L'intégralité de leur participation a ému les adultes et donné à la cérémonie un caractère aussi particulier que touchant.



Devant le monument où 63 jeunes cadiciens ont leurs noms gravés dans la pierre, morts pour la France, le Maire a remonté le temps car « le souvenir s'estompe, Lazare PONTICELLI le dernier des poilus est mort il y a 10 ans. À nous de transmettre ce que furent les sanglants sacrifices que durent consentir nos aïeux (...) le qualificatif de Première Guerre mondiale a marqué un tournant dans notre histoire, l'APRÈS ne ressemblait plus à l'AVANT, par sa durée, son ampleur, sa brutalité et par le nombre d'hommes engagés (...) 10 millions d'hommes sont morts, l'Europe y perd sa prédominance, les démocraties sortent ébranlées. 14-18 marque pour le meilleur et pour le pire le 20<sup>ème</sup> siècle qui venait de naître (...). Rien ne fut épargné aux valeureux combattants, ni le froid, ni la boue, des conditions sanitaires déplorables, la maladie, le manque de nourriture, les évacuations des blessés hasardeuses et bien qu'interdite, l'utilisation des armes chimiques (...).

Notre pays au cours de ces 4 années a connu une véritable catastrophe démographique : 8 millions 700 000 hommes ont été incorporés dans l'armée (...) 28 % des combattants sont morts, 30% des hommes qui avaient 20 ans en 1914 ont péri (...) 3 millions de blessés et gazés, dont 1 millions d'invalides. 700 000 veuves souvent avec enfants ont été dénombrées, presque autant de parents âgés perdant leur soutien.

Notre village qui ne comptait que 1500 habitants a connu d'indicibles douleurs (...).

Les rescapés croyaient à la paix définitive au point d'appeler « leur guerre », « la der des der ».

Honneur aux Poilus, aux troupes alliées qui ont perdu tant de combattants pour nos idéaux garants de la Paix « LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ ».

Après le recueillement devant la colonne brisée du cimetière symbole de toutes ces vies perdues, le retour à l'Espace Culturel a été marqué, pour certains, par la découverte d'une exposition sur cette guerre effroyable.

Elle a été réalisée, commentée par des élus et autres bénévoles auxquels le Maire a adressé tous ses remerciements sincères et admiratifs.





LA CADIÈRE D'AZUR  
ET LE VILLAGE DU CASTELLET  
VUS DE LA FORÊT DU DÉFENDS



## Martine GRAS dans nos cœurs et mémoires



Le 25 octobre 2018, dans l'église de Bandol face au cercueil où reposait Martine, comment occulter tout un pan de notre histoire communale...

Attachée principale, détachée sur un emploi fonctionnel, Martine, notre Directrice Générale des Services aurait pu faire valoir ses droits à la retraite le 7 mars 2017 mais, « la Chef » comme on l'appelait avait décidé de rester avec nous jusqu'au 31 janvier 2018.

Au mois de février, elle apprenait qu'elle allait devoir se battre contre « la maladie ».

Les liens entre Martine, le Maire, le « staff féminin », les services techniques ne se sont jamais distendus, ensemble, nous avons lutté, communiqué et cru avec elle, à sa guérison...

René JOURDAN, notre Maire, lui a rendu cet hommage :  
« Il me revient d'exprimer la stupéfaction et la douleur que nous avons tous ressentis, élus, agents et ceux nombreux qui l'ont connue et appréciée, à l'annonce de la disparition de celle que, par affection, nous nommions Martine.

Trente-cinq années au service de notre collectivité. Responsable, compétente, profondément humaine, riche d'une expérience que nul ne lui contestait, reconnue par ses pairs, mais aussi par l'administration et ceux qui l'ont approchée, telles étaient les qualités de la grande dame que nous pleurons aujourd'hui.

Elle fut tout au long de ces décennies ma plus proche collaboratrice, m'a beaucoup apporté, m'a toujours soutenu dans les moments parfois difficiles. Elle était d'une loyauté rare. Nous avons beaucoup travaillé ensemble mais aussi partagé des moments heureux et conviviaux comme elle savait et aimait les organiser. Dynamique, généreuse et fédératrice elle a su créer une véritable équipe. Rigoureuse mais juste, telle fut notre DGS.

Alors que l'âge de la retraite venait d'arriver, quelle injustice d'être ainsi emportée par ce terrible mal, à peine huit mois après.

Connaissant son courage et sa volonté à croire à sa guérison, nous l'espérions avec elle, mais en vain.

Notre peine est immense et son souvenir restera dans nos cœurs. Longtemps ».



### CAHIER DE DOLÉANCES

Depuis le 7 janvier 2019  
dans le cadre du débat national  
souhaité par le Président de la République,  
un cahier de doléances est ouvert  
au secrétariat-accueil de la mairie annexe,  
place Jean-Jaurès  
de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 17h  
du lundi au vendredi

### CALENDRIER DES DONS DU SANG

- Vendredi 8 Février 2019 de 8 h à 12 h 30 :  
SALLE DES ABATTOIRS
- Lundi 8 Avril 2019 de 15 h à 19 h 30 :  
SALLE FONTANAROSA
- Lundi 17 Juin 2019 de 15 h à 19 h 30 :  
SALLE FONTANAROSA
- Lundi 12 Août 2019 de 15 h à 19 h 30 :  
SALLE DES ABATTOIRS
- Lundi 14 Octobre 2019 de 15 h à 19 h 30 :  
SALLE FONTANAROSA
- Vendredi 20 Décembre 2019 de 8 h à 12 h 30 :  
SALLE DES ABATTOIRS

Le Président de l'antenne cadiérienne, Monsieur Louis BRIGNARDELLO, relayera selon les méthodes habituelles les dates et les lieux des collectes.

## ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Bonne et heureuse année à toutes les Cadiériennes et à tous les Cadiériens.

Cette nouvelle année 2019 nous sourit. Alors laissons-nous guider par nos rêves et nos espoirs afin de préserver notre magnifique et authentique commune.

Nous savons aussi que cette fin d'année a été difficile suite au mouvement des « gilets jaunes » et au drame de Strasbourg de ce mois de décembre. Tout comme vous, nous avons le cœur lourd devant tant de témoignages de ce fort sentiment d'injustice. Notre interrogation se tourne sur l'écart croissant entre l'attitude du gouvernement et nos vies de français. Cette impression que nos voix se perdent sur les falaises du château-fort, tout là-haut, où siègent les décisionnaires. Quand un élu n'est pas ou plus à l'écoute des préoccupations des administrés ou seulement de quelques-uns, quand un élu n'est pas ou plus conscient de la nécessité de services de proximité, quand un élu ne laisse pas ou ne souhaite pas des initiatives citoyennes, quand un élu ne délègue pas ou que très peu de missions à ses colistiers alors la flamme de la République perd de son éclat et un territoire tout entier ne répond plus à son très grand principe d'égalité. Cette fracture sociale peut peser depuis de nombreux mandats alors qu'un peu plus d'écoute et de décisions évidentes pourraient offrir une qualité de vie bien meilleure à ceux qui en ont besoin. Mon équipe et moi-même croyons en ses valeurs d'ouverture.

Si le plus beau voyage est celui que l'on n'a pas encore fait, alors joignez-vous à nous pour que l'année 2019 et l'avenir nous apporte santé, bonheur et joie.

Équipe Tradition, Terroir, Modernité  
Marie-Hélène Dostes  
Monique Luquet  
Régine Patène  
[mhdostes83@yahoo.fr](mailto:mhdostes83@yahoo.fr)



## NAISSANCES

PELEGRINO ROYER Giullia Alison .....	11/01/2018 - La Ciotat
AH SOUNE Roméo Henri Raymond .....	08/02/2018 - Aubagne
DRIANCOURT Léo Johan .....	18/02/2018 - La Ciotat
GON ALVES Zoé .....	04/02/2018 - Toulon
MOLLO BENCHIK Neïla Kelianna .....	01/03/2018 - Toulon
FASSEUR GASTALDI Fauve Hélène Claire .....	03/03/2018 - La Ciotat
FOUQUE Marilyn Monique Maryse .....	02/04/2018 - Aubagne
BOUHOUT Ilhan Sevket Souleymane .....	03/04/2018 - La Ciotat
LARDON Enola .....	23/04/2018 - La Ciotat
AUTUORI Tom Dominique .....	26/04/2018 - Toulon
GOFFINET Clément Patrick Pierre .....	03/05/2018 - Toulon
ROUILLON Alex Nathan Sylvain .....	28/05/2018 - La Ciotat
LAINÉ Mila Tess Jeanne .....	28/05/2018 - Marseille
HATCHIKIAN Valentine Kayané .....	29/05/2018 - Toulon
de BONDELON Gabriel Gérald Léo .....	17/06/2018 - La Ciotat
BERZOLLA Vanille Jeanne Brigitte .....	01/07/2018 - La Ciotat
BARY Margaux Marie .....	18/07/2018 - La Ciotat
BELIN César Georges Emile .....	16/07/2018 - La Ciotat
RIVAIL Emile Pierre Philippe .....	19/07/2018 - Marseille
POTIER Roxane Edith Colette .....	22/08/2018 - La Ciotat
RACINE Martin Marco Kevin .....	12/09/2018 - La Ciotat
SÈNE Jihene Laurie .....	07/09/2018 - Toulon
PINTUS Manon Rosette Denise .....	13/09/2018 - La Ciotat
CHERIEF Layana .....	26/09/2018 - La Ciotat
CHEYNEL Paul Marcel .....	20/10/2018 - La Ciotat
CHATELAIN Ever Hawai Sandy .....	28/10/2018 - La Ciotat
ESCUDERO Gaïa Illiana .....	22/11/2018 - La Ciotat
ROIG Santi .....	03/12/2018 - La Ciotat
GREGOIRE Antonin Fernand .....	09/12/2018 - La Ciotat
CLEMENTI Léonni Patricia Magali .....	26/12/2018 - Aubagne
OCAMPO BROUILLET Cassis .....	18/12/2018 - Marseille

## MARIAGES

FRESSEL Frédéric et SARRAZIN Aurélie .....	16 février 2018
AUDIFFREN Jérémy et BOUGET Mary .....	17 mars 2018
EYNAUD Henry Joseph et CORMARÈCHE Joël .....	21 avril 2018
GROSDIDIER Samuel Rémi et RIVIERE Alice Anne Emmanuelle .....	11 mai 2018
NCAIO-CASALIES Sylvain Didier Alain et MEGHRICHE Mélissa Aline .....	12 mai 2018
HERRY Romain ET GIANNONE Lucile Elodie .....	19 mai 2018
BARY Raphaël Michel et ERHADY Maureen .....	26 mai 2018
FRANCESCHI Matthieu Jean-Pierre et MECHIN Sophie .....	26 mai 2018
MARS Sébastien Jean Georges et MURRAIRE Caroline Jacqueline Yvonne .....	2 juin 2018
BERNARD Frédéric Claude et IGLESIAS Alexandra .....	9 juin 2018
SORRENTINO Fabien André Marc et TOMASSO Stéphanie Marguerite .....	29 juin 2018
DAMIANO Romain Ange Lucien et FARDEL Suzanne Henriette Emmanuelle .....	5 juillet 2018
DAMANCE Charles-Henri Arnaud Benjamin et REQUIER Manon Anne-Marie Pascaline .....	7 juillet 2018
VERMESCH Kévin Gabriel Wermer et PEREZ Marie Sonia .....	7 juillet 2018
GOMEZ Valérie et CHAMBON Sylvie Claudette .....	7 juillet 2018
BOUCRAUT Loïc Jean José et KHATCHADOURIAN Julie Anna .....	13 juillet 2018
POUX Tassilo Louis Stéphane Tanguy Maria et ROUSSEL Victoire Hortense Virginie Jean-Jacques .....	20 juillet 2018
BLANC Michel Fernand Eugène et FERNANDEZ Nathalie Antoinette .....	21 juillet 2018

BLANCHE Philippe François et GRIMALDI Géraldine Anne .....	27 juillet 2018
MELER Emmanuelle et CAROLIN Christelle Marie .....	28 juillet 2018
MOUATT Tanguy Pierre Jocelyn et SIMON Agnès Yvette Frédérique .....	4 août 2018
CHERIEF Acyl Samy et TAOURIRT Samira .....	11 août 2018
CZUDAKIEWICZ Pierre-Antoine Maxence et BERTHELOT Manon .....	13 août 2018
DUMAY Vincent Thibaut et BONNET Amélie Christine Madeleine .....	25 août 2018
DE BARROS Gaël Frédéric et POUMEY Jennifer Jamy Paulette .....	8 septembre 2018
TRIMBOLI Anthony Cédric et BONELLI Edda Deborah .....	14 septembre 2018
GIUDICI Michel Georges Bertrand et MADRID Martine .....	14 septembre 2018
PINNA Thierry Claude et FANARA Jocelyne Chantal .....	29 septembre 2018
MARIETTI Jean-Paul Kleber et BLIXT Eva Cecilia .....	2 octobre 2018
CASTELL Jérôme Claude Dominique et CASTELL Isabelle Josette Antonia .....	27 octobre 2018
MARTINEZ Didier Gerard et PINAULT Florence Estelle .....	27 octobre 2018
ROSTAND Michel Antoine et MARECHAL Martine Paulette Mauricette .....	16 novembre 2018
HIVERT Jean-Paul Philippe et DUCONSEIL Françoise Josette Sophie .....	27 décembre 2018

## DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS

CHARBONNIER Emilien .....	02/01/2018 - Bandol
BEYRON Georges Marie Casimir .....	08/01/2018 - La Ciotat
MISTRE Fernand Raymond Louis .....	13/01/2018 - La Ciotat
RAIMOND Yvonne Marie Louise .....	07/02/2018 - La Ciotat
GUYONNET Epouse BECHETOILLE Jacqueline Marie Jeanne .....	11/02/2018 - La Cadière d'Azur
BRILLIER-LAVERDURE Eric .....	01/03/2018 - Toulon
MAURIN Lazare Gaston Félicien .....	09/03/2018 - La Cadière d'Azur
VAREILLES Frédérique Marie Jean .....	15/03/2018 - La Seyne Sur Mer
ARNAUD Roger Jules Marius .....	26/03/2018 - La Cadière d'Azur
DEMURU André Roger .....	04/04/2018 - La Cadière d'Azur
AGRÉ Georgette Odile Juliette .....	12/04/2018 - La Cadière d'Azur
GUEIRARD Josette Claire .....	03/05/2018 - La Seyne Sur Mer
ALEXIS Jean-Claude Louis .....	05/05/2018 - La Cadière d'Azur
CORTI BRIANO Marie Mireille Jacqueline .....	14/05/2018 - La Cadière d'Azur
LAGANA Albert .....	15/05/2018 - La Cadière d'Azur
CROIZE Yan Christophe Boris .....	11/06/2018 - Le Beausset
AGAZZI Mario .....	22/06/2018 - La Cadière d'Azur
SICARD Armand Marius Léon .....	25/05/2018 - Le Castellet
PLANO Carméline .....	10/07/2018 - La Cadière d'Azur
DECUGIS Huguette Augustine Louise .....	02/08/2018 - Toulon
KESSLER Philippe Louis Victor .....	09/08/2018 - Marseille
PIERACCI Alice .....	10/08/2018 - La Cadière d'Azur
FERRETTINI Selim .....	24/08/2018 - La Ciotat
ARNEFAUX Pierre Philippe .....	28/08/2018 - Toulon
QUESNEL Georges Frédéric .....	21/09/2018 - Toulon
GABRIELLE Gérard .....	03/10/2018 - La Cadière d'Azur
VAN EERSEL Madelon Henri .....	04/10/2018 - La Seyne Sur Mer
PILLON Guy Daniel .....	26/10/2018 - La Cadière d'Azur
ROUTON Jeanine Josette E .....	29/10/2018 - Marseille
DUBOUT Françoise Juliette Marie Isabelle .....	02/12/2018 - Bandol
GIUMELI Marie -Josée .....	04/12/2018 - Toulon
BONNEAUD Mireille Ginette Jeanne .....	08/12/2018 - La Cadière d'Azur
PORCILE Emile André Jean .....	17/12/2018 - La Cadière d'Azur
KISS Maria Cécilia .....	24/12/2018 - La Seyne Sur Mer

*Enregistrés jusqu'au 31 décembre 2018*



## Bilan des travaux depuis Juillet 2018

(Liste non exhaustive)

### TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS

- **Ancien chemin de la Ciotat** : réfection partielle de la voirie depuis la Route Départementale 66.
- **Avenue André Favory** : remplacement des fenêtres d'aération des réservoirs municipaux d'eau potable.
- **Avenue de la Libération** : remplacement du grillage défectueux sous le city stade et les espaces verts attenants.
- **Avenue du 08 mai 1945** : renforcement et maillage du réseau d'adduction d'eau potable.
- **Avenue Marx Dormoy** : renforcement du caniveau grille existant, récupérant les eaux pluviales.
- **Avenue Pichou Espanet** : à l'angle de l'avenue du 8 mai 1945, aménagement d'une aire de stationnement et création d'un espace paysagé.
- **Calade Saint Eloi** : reprise du revêtement de la devanture de l'Office du Tourisme.
- **Calade Saint Eloi** : renforcement du réseau d'adduction d'eau potable et du réseau pluvial.
- **Centre Technique Municipal** : reprise du grillage d'enceinte.
- **Chemin de la Bégude** : réfection partielle du revêtement de la voirie, sur la partie haute du chemin.
- **Chemin de la Péguière** : en sortie du « Vallon des Anges », confortement partiel de la voirie.
- **Chemin de la Toussane** : reprise du revêtement de la voirie.
- **Chemin des Aires de Sainte Madeleine** : reprise du grillage de protection de l'enceinte du réservoir municipal d'eau.
- **Chemin des Belles Pierres** : confortement partiel des accotements de la voirie.
- **Chemin des Vaussiers** : confortement partiel des accotements de la voirie avec aménagement d'un nouveau caniveau de canalisation d'eau de pluie.
- **Chemin du Malpasset et de la Muscatièrre** : reprise des nids de poule du revêtement de voirie.
- **Chemin du Pré de Caune** : confortement partiel des accotements de la voirie.
- **Complexe Sportif Francis Itrac** : régénération (peinture et adhérence) des deux courts de tennis.
- **École élémentaire** : reprise des peintures du bureau de la direction.
- **École maternelle** : remplacement intégral du revêtement de sol du rez-de-chaussée.
- **École maternelle** : reprise des peintures des classes et des sanitaires du rez-de-chaussée.
- **École maternelle** : reprise du revêtement du sol « souple » autour du toboggan pour enfant.
- **Espace Culturel** : reprise de la peinture du mur du fond de scène.
- **Hôtel de Ville** : réfection de la peinture du hall d'entrée, de la salle des mariages et du garde-corps en fer forgé du balcon.
- **Parking de la Font d'Abeille** : pose d'un portique « gabarit » entre le plateau supérieur et le plateau inférieur de la zone de stationnement.
- **Place Charles de Gaulle** : requalification du revêtement et de la signalisation routière horizontale de la voirie, réaménagement de l'accessibilité à la salle Fontanarosa dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (LAd'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Place Jean Jaurès** : réfection et requalification du sanitaire public.
- **Réseau municipal d'eau potable** : travaux de branchement, d'entre-

- tien (fuites), de rénovation et de renforcement du réseau existant.
- **Rond-point Roger Salengro** : réfection et requalification du sanitaire public.
- **Route Départementale 66** : sous maîtrise d'ouvrage du Département du Var, reprise partielle de la voirie dégradée (purges).
- **Rue de la République - Immeuble l'Oustaou (écoles)** : reprise des peintures du couloir et de la cage d'escaliers du bureau des Affaires Scolaires.
- **Signalisation routière horizontale** : reprise du marquage au sol sur signalisation « stop, dos d'âne, séparateur de voie, zébra ... ».
- **Square Edmond Mori - Chemin des Baumes** : remplacement au Jardin de la Tour, du module « grimper » dans l'aire de jeux pour enfant.
- **Stade Municipal Gilbert Itrac** : reprise finale de l'ancienne clôture d'enceinte en grillage rigide. (Tranches 3 et 4)
- **Stade municipal Gilbert Itrac** : reprise et mise aux normes de l'éclairage (changement de projecteurs) avec amélioration de la luminosité par des ampoules de basse consommation électrique.
- **Traverse du Pas d'Antuni** : sur sa partie supérieure à l'intersection du chemin de Saint Marc, réfection du revêtement de la voirie et débroussaillage.
- **Village - Centre Ancien - Phase 4** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la rue de la Boucherie, de la rue Denfert Rochereau, reprise du réseau de distribution d'eau potable par la commune en parallèle de la reprise du réseau d'assainissement par le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique regroupant les communes de La Cadière d'Azur, du Beausset, du Castellet), de l'enfouissement des réseaux aériens de distribution (électricité - téléphonie - éclairage public) et de la reprise du revêtement de la voirie par la C.A.S.S.B. (Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume).
- **Village** : dans le cadre du transfert de gestion et d'entretien des voies requalifiées et aménagées du Centre Ancien à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, mise en place d'un nettoyage mensuel de la voirie, par une entreprise spécialisée utilisant un système de lavage des revêtements de surface, à eau chaude haute pression.
- **Village** : installation des éclairages des illuminations des fêtes de fin d'année et mise en service.
- **Village** : sur conseil technique du prestataire en charge de leur gestion, taille sélective annuelle des muriers platanes et des platanes du domaine public.



Ancien chemin de La Ciotat - Après



Avant



Pendant



Après

Avenue André Favory



Avenue de la Libération – Après



Avenue du 08 mai 1945 - Pendant



Avenue Marx Dormoy - Après



Pendant

Après



Pendant



Calade Saint Eloi



Pendant



Après



Pendant



Après



Après

Avenue Pichou Espanet

Centre Technique Municipal



Pendant



Pendant



Après



Après

Chemin de la Bégude



Pendant



Après



Calade Saint Eloi - Pendant



Après



Après

Chemin de la Toussane



Pendant



Pendant



Pendant



Après

Chemin de la Péguière



Après



Pendant



Après

Chemin des Aires Sainte Madeleine



Après



Après

Chemin des Belles Pierres



Pendant



Pendant



Après

Chemin des Vaussiers



Chemin du Malpasset et de la Muscatière - Après



Chemin du Pré de Caune - Après



Complexe Sportif Francis Itrac - Après





École maternelle - Après



École élémentaire - Après



École maternelle - Après



Espace Culturel - Après



École maternelle - Après



Hôtel de Ville - Après



Pendant



Pendant



Pendant



Après

Parking de la Font d'Abeille



Pendant



Pendant



Après

Parking de la Font d'Abeille



Pendant



Place Charles de Gaulle - Après





Place Jean Jaurès - Après

Rond-point Roger Salengro - Après



Route Départementale 66 - Après



Réseau municipal d'eau potable - Pendant



Rue de la République - Bureau des affaires scolaires - Après



Square Edmond Mori - Chemin des Baumes - Après



Pendant



Stade municipal - Après



Stade municipal - Après



Avant



Après



Signalisation routière horizontale - Après

Traverse du Pas d'Antuni



Pendant



Pendant



Après



Après



Village - Centre Ancien



Village



Pendant



Pendant



Après



Après



Village



Village



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN EN COURS

- **Chemin de Marenc et des Costes** : réalisation d'un mur de soutènement.
- **Village - Centre Ancien - Phase 5** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la Place des Pénitents Blancs.



Chemin de Marenc et des Costes - Pendant



Pendant



Village Centre Ancien-Pendant





## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN À VENIR

- **Avenue Henri Jansoulin** : renforcement et mise en sécurité de la barre rocheuse servant d'assise foncière au village - Tranche N°2.
- **Calade Saint Côme** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, renforcement du réseau d'adduction d'eau potable et réfection du caniveau grille de récupération des eaux pluviales.
- **Chemin de la Mène** : mise en forme du chemin rural.
- **Chemin des Baumes** : aménagement paysagé des abords autour de l'abri de bus.
- **Chemin du Pey Neuf** : enfouissement des réseaux aériens (phase 1) et élargissement et requalification du chemin avec sécurisation des accotements (phase 2).
- **Hôtel de Ville** : mise en sécurité de la cage d'escalier avec système de désenfumage en cas d'incendie et renforcement du plancher des archives et des combles.
- **Mairie annexe** : reprise des peintures du couloir et du hall d'entrée.
- **Place Charles de Gaulle** : requalification de l'éclairage public.
- **Rue Aristide Briand** : création d'un point d'accueil multi services (ancienne Caisse d'Epargne) dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (L'Ad'AP) conformément à la loi pour les établissements recevant du public.
- **Square Henri Roux - Rue Aristide Briand** : aménagement et requalification du square.
- **Village - Centre Ancien - Avenant phase 4** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la placette de la rue Denfert Rochereau, entre les Calades Saint Eloi et Saint Côme.
- **Village - Centre Ancien - Phase 6** : sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, au droit de la Place Jean Jaurès.

## Travaux réalisés en direct par les services techniques municipaux (Liste non exhaustive)

### Administratif



Gestion du planning journalier des agents par le chef d'équipe



Pendant



Après

Aménagement espace enseignants - école élémentaire

### Entretien Général



Pose panneau d'information places « Arrêt Minute » avenue Henri Jansoulin - Après



Pose barrière sécurité aire de jeux pour enfants chemin des Aires de Sainte Madeleine - Après



Pose poubelles - école élémentaire - Après



Entretien Général



Pendant



Après

Installation signalisation routière pour enfants - écoles



Débroussaillage parking de la Font d'Abeille - Pendant



Préparatifs festivités parking de la Font d'Abeille - Après



Préparatifs fête des vendanges Place Jean Jaurès - Pendant



Changement coffret électrique sanitaire public Place Jean Jaurès - Pendant



Entretien Général



Installation banderole Téléthon Place Jean Jaurès - Pendant



Rénovation sanitaire public rond point Roger Salengro - Pendant



Pose panneau information « Forêt du Défends » route du Stade - Après



Pose distributeur de sacs pour déjections canines - Après



Service propreté - Village - Pendant



Espaces Verts - Fleurissement

Pendant



Après



Après



Aménagement jardinière avenue Pichou Espanet

Pendant



Pendant



Après



Entretien espaces verts chemin des Vallouches



Pendant



Pendant

Assistance éléage arbres école élémentaire

Après

Taille haies parking de la Font d'Abeille



Pendant



Pendant



Après

Création massif végétal Place Charles de Gaulle



Après



Voirie



Débroussaillage chemin de Cuges bas - Pendant



Nettoyage voirie chemin du Moulin - Pendant



Pendant



Pendant



Après

Débroussaillage chemin des Luquettes



Après



Débroussaillage caniveau chemin des Roquettes - Après



Voirie



Avant



Pendant



Pose aux entrées de ville du panneau «Parc Naturel Régional de la Sainte Baume» - Après



Pendant



Après



Nettoyage Route Départementale 66

Assistance nettoyage aiguilles de pin voirie en complément de la balayeuse automatique - Péri urbain - Pendant



## Voirie



Pendant



Après

Aménagement pluvial traverse du Pas d'Antuni



### Bonne retraite Christian !

Presque à égalité, le parcours professionnel de Christian PERNIER s'est déroulé à Paris et dans l'Oise de 1976 à 1994 et depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996 il a été recruté sur la commune par voie de mutation comme Technicien chef. Le 2 février 2008, il passait ingénieur stagiaire et le 25 août il était titularisé. Le 1<sup>er</sup> mai 2011, notre Directeur du Service Technique obtenait le grade d'ingénieur principal. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il a pris sa retraite mais les liens avec le village demeurent. Tout au long de ces années cadièrennes Christian Pernier a été d'une loyauté et une ouverture d'esprit indiscutables. Il a su répondre avec calme et connaissance du « terrain » aux diverses sollicitations des administrés. C'est avec plaisir que nous lui souhaitons de vivre, comme il l'entend, sa retraite.



### Bienvenue Fabien !

Fabien JOLY a rejoint les services municipaux de la Cadière d'Azur courant décembre afin de pourvoir au remplacement du Directeur des services techniques M Christian PERNIER qui a fait valoir ses droits à la retraite. Architecte DPLG de formation il a commencé sa carrière dans un cabinet d'architecte où il a participé à la conception de nombreux ouvrages. Il a ensuite intégré un bureau d'étude en qualité de maître d'œuvre et à ce titre il a assuré le pilotage de nombreux chantiers, notamment dans le suivi de travaux de voirie et de réseaux divers (Eau, assainissement, électricité). Ces réalisations l'ont amené à exercer ses missions ces dernières années sur notre commune et il n'arrive donc pas en territoire inconnu. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans cette nouvelle affectation.



# REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

## Centre Ancien

### PHASE 4

Après la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> phase au droit de la Place des Bergers, de la rue de l'Octave, de la rue de la Rate, de la rue de l'Hôpital, de la place Saint André, de la place Sainte Madeleine, de la rue Paradis et de la rue des Anciennes Ecoles (avenant), puis d'une 2<sup>ème</sup> phase au droit de la porte Mazarine, de la rue Blanquerie, de la rue du Greffe, de la place des Consuls (plateau supérieur compris) et de la place des Prudhommes (avenant), puis d'une 3<sup>ème</sup> phase au droit de la rue de l'Horloge, de la rue du Grand Four, de la traverse Marquand, de la calade de la Petite Ruelle, de la rue de la Colle, de la rue des Grenadiers (avenant) et de la rue du Jeu de Paume (avenant), les travaux de la 4<sup>ème</sup> phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont également finis au droit de la rue de la Boucherie et de la rue Denfert Rochereau.



Pendant



Après

C'est fini !



# REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

## Centre Ancien

### PHASE 5

Après la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> phase au droit de la Place des Bergers, de la rue de l'Octave, de la rue de la Rate, de la rue de l'Hôpital, de la place Saint André, de la place Sainte Madeleine, de la rue Paradis et de la rue des Anciennes Ecoles (avenant), puis d'une 2<sup>ème</sup> phase au droit de la porte Mazarine, de la rue Blanquerie, de la rue du Greffe, de la place des Consuls (plateau supérieur compris) et de la place des Prudhommes (avenant), puis d'une 3<sup>ème</sup> phase au droit de la rue de l'Horloge, de la rue du Grand Four, de la traverse Marquand, de la calade de la Petite Ruelle, de la rue de la Colle, de la rue des Grenadiers (avenant) et de la rue du Jeu de Paume (avenant), puis d'une 4<sup>ème</sup> phase au droit de la rue de la Boucherie et de la rue Denfert Rochereau, les travaux de la 5<sup>ème</sup> phase de requalification et d'aménagement du Centre Ancien du village, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, sont en cours au droit de la place des Pénitents Blancs.



C'est en cours !



Avant

Pendant



## PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

### Rétrospective 2018

Un an déjà, un an que le Premier Ministre signait le décret de classement du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, le 20 décembre 2017.

Rétrospective de cette première année qui a été très remplie :

- Fête d'inauguration du Parc,
- Obtention du label forêt d'exception,
- Installation des panneaux du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,
- Mise en place d'une gare forestière régionale,
- Installation du Conseil scientifique et prospectif,
- Relance des commissions thématiques,
- Élaboration du guide des producteurs en vente directe,
- Renforcement de l'équipe du Parc...
- Préparation et lancement des actions structurantes qui seront menées en 2019...



### Installation des panneaux du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume s'invite dans le paysage. En mai dernier, 12 panneaux ont été implantés aux entrées du Parc. D'ici début 2019, chacune des 26 communes adhérentes se verra également dotée de panneaux à leurs entrées d'agglomération.

Cette signalisation matérialise le périmètre du Parc de la Sainte-Baume et la place des communes dans son projet de territoire. Elle vise également à reconnaître les qualités paysagères, écologiques et agricoles du Parc.

Au total, ce sont quatre panneaux qui prendront bientôt place aux entrées d'agglomération de La Cadière d'Azur permettant ainsi de concrétiser l'appartenance de la commune et des habitants à ce territoire d'exception.





## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

### Foyer de l'AJCC

Bât. des Anciens Abattoirs

142 avenue Pichou Espanet - 83740 La Cadière d'Azur

04 94 62 30 64 / 06 50 69 74 07



## AJCC

### ACCUEIL JEUNESSE DE LA COMMUNE DE LA CADIÈRE

#### *Un été et des activités au goût des adolescents*

Et voilà les premières semaines de 2019 montrent leur nez !

2018 aura été une année incroyable tant en terme d'activités que de dynamique au sein de l'Accueil Jeunesse : Séjour ski, sortie inter-centre, carnaval, projet/exposition photos, Aqualand, escalade, spéléologie et les ouvertures du foyer !

En tout 40 adolescents auront adhéré en 2018 à l'AJCC.

Les précédant bulletins municipaux ont relayé les animations et sorties réalisées auprès des adolescents en 2018.

Ainsi ce bulletin de la nouvelle année va permettre de faire un bilan de l'été 2018 et des activités de septembre à décembre 2018.

Cette période a été riche en animations et rencontres. Nous retiendrons en plus des nombreuses heures d'accueils les activités phare :

- Séjour de 4 jours à Nasbinals (Lozère) : randonnées, VTT, équitation, acrobatiche, découverte de Millau et du Viaduc...
- Mini camp dans le haut var avec nuit sous tente, activités aquatiques et sportives
- Jeux de rôle escape Game
- Bubble foot et Lazer Forest en intercentre avec Bandol
- Sorties culturelles sur Toulon et la Valette avec cinéma
- Participation et organisation du Baleti Deï Pitchoun
- Sortie trotinnette électrique tout terrain
- Spéléologie, escalade...

Dès la rentrée et durant les vacances d'octobre et de décembre nos adhérents se sont essayé au VTT électrique, ont participé à Halloween dans le village, au Téléthon.

Encadrés par notre équipe pédagogique Marion SIMONIN et Sylvain ALBERTO sous l'égide de l'adjoint Jeunesse et Sport - Joël POUTET, les jeunes de la commune ont cette année encore pu partager des temps de vie collective, s'impliquer à la vie sociale du village, être acteur quant à la réalisation d'actions et de projets leur correspondant.



**L'AJCC est une structure municipale proposant des accueils du lundi au vendredi de 16h à 17h30 et les mercredis et samedis de 14h à 18h. Ouverture durant toutes les vacances scolaires.**

**Accessible dès la rentrée en 6ème, vos enfants peuvent se retrouver en fin de journée pour faire leur devoir et se détendre en attendant votre retour en toute sécurité. De nombreuses activités et moments de partages sont proposés durant les temps d'accueils.**



## ALSH

### Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-12 ans

Notre accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés dans les écoles de la commune ou habitants sur la commune. Une cinquantaine d'enfants ont fréquenté l'ALSH durant les vacances d'été et d'octobre.

Sous l'égide de la FOL, notre prestataire de service à mis en place différentes animations et sorties avec des objectifs portés par le projet pédagogique.

Ainsi l'équipe d'animation propose à toutes les vacances une programmation d'activités visant à favoriser l'imaginaire, développer l'autonomie, découvrir de nouvelles activités plastiques ou encore développer la créativité avec le thème comme support, « Permettre à l'enfant d'être un véritable "acteur" de son séjour, permettre à l'enfant d'avoir accès à des activités de loisirs variés ».

À la fin de chaque période, les parents sont invités à venir partager un goûter, permettant un échange riche avec l'équipe d'animation.

Les familles, dans la grande majorité, nous ont fait part de leur satisfaction concernant l'équipe d'animation, le planning, la qualité des activités proposées et les spectacles de fin de vacances.

Les prochaines périodes d'ouverture pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Vacances d'hiver : lundi 11 février au vendredi 15 février
- Vacances de printemps : lundi 8 avril au vendredi 12 avril
- Vacances d'été : lundi 9 juillet au vendredi 16 août



## MIAJ

### Mission Intercommunale Action Jeunesse

#### Connaissez-vous la MIAJ ?

C'est un organisme intercommunal auquel adhèrent les communes de l'ouest du Var : La Seyne/Mer, Ollioules, Six Fours, Saint Cyr/Mer, La Cadière d'Azur... etc...

Son objectif : accompagner les adolescents vers une formation ou un emploi.

Si vous avez entre 16 et 23 ans, si vous vous posez des questions sur votre avenir, vous pouvez rencontrer à La Cadière même, une déléguée qui vous aidera à trouver la formation qui vous convient le mieux selon vos compétences.

Vous trouverez aussi de l'aide pour rédiger un CV, trouver un stage, des renseignements sur le service civique etc...

N'hésitez pas à prendre rendez-vous par l'intermédiaire de notre service Jeunesse au **04.94.62.30.64**

**accueiljeunesse@lacadieredazur.fr**

à La Cadière.

**Permanences les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois**

## CÔTÉ SPORTIF

Depuis maintenant deux ans, la commune s'occupe de la coordination des infrastructures sportives anciennement gérée par le comité directeur USC. Une passation comprise et acceptée par tous dans une continuité de fonctionnement parfaite.

Ainsi Bruno LOCATELLI, technicien sportif à mi-temps sur notre commune, est un des agents interlocuteurs des associations sportives - Sylvain ALBERTO faisant le relais durant son absence.

Le service Jeunesse et Sport en complément du fonctionnement de l'AJCC s'occupe des actions sportives comme l'organisation de la course des vignes, l'accompagnement de course VTT départementales et régionales.

Ce service est en charge du suivi du fonctionnement du nouveau City Stade et propose durant les temps méridiens des animations sportives auprès des scolaires.



## L'Office de Tourisme de La Cadière

### BILAN ETÉ 2018

**Malgré une météo très favorable sur tout le territoire français, l'Office de Tourisme a reçu 15% de touristes en plus par rapport à 2017, avec surtout une forte hausse au mois d'août.**

Cette clientèle est toujours aux 3/4 française. Nos visiteurs étrangers proviennent toujours surtout de l'Europe du Nord : de Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne ; mais aussi de pays plus éloignés issus de de l'Amérique du Nord, de la Scandinavie et l'Europe de l'Est.

Les demandes des estivants ont concerné en premier le plan de la visite de notre village, comme chaque année. L'intérêt pour les balades nature a été encore plus conséquent cet été, les touristes n'ont pas été frustrés puisque les massifs forestiers cette année n'ont pas été fermés. De plus, la clientèle a beaucoup apprécié le guide des balades édité par l'Office de Tourisme. Il y a toujours un intérêt important pour les produits du terroir et l'artisanat d'art, d'autant plus pour ceux qui s'accompagnent de visites.

De plus, la clientèle a beaucoup plus demandé de brochures sur les restaurants qu'en 2017. Les touristes que nous avons reçus ont été très satisfaits des parkings gratuits, très rares sur le secteur, des animations proposées tout le long de l'été.

De plus notre arrière-saison est très positive, nous avons enregistré plus de fréquentation que l'an passé.

### News 2018

L'Office a accueilli une stagiaire, pendant 12 semaines de juin à fin août. Nous essayons de toujours favoriser l'accueil et la formation d'étudiants. L'étudiante nous a permis de préparer le renouvellement du label Tourisme et Handicap devenu encore plus contraignant au niveau des normes.

Nous continuons à alimenter la base de données APIDAE, nouveau système d'intranet choisi par le département (ADT Var Tourisme) qui alimente leur site internet. La plateforme Apidae Tourisme est une base d'informations en ligne. Elle permet de créer et de diffuser de l'information touristique.

Le contrat pour la borne interactive a été renouvelé pour deux ans, nous remercions la participation des partenaires sans lesquels les informations ne seraient pas disponibles 24h/24. Grâce à des statistiques, nous avons pu constater son utilité, de nombreuses personnes s'en servent très régulièrement.

L'Office de Tourisme est très présent sur les réseaux sociaux, surtout facebook où nous enregistrons plus de 3000 abonnés et dans les 600 followers sur Instagram.

Le guide des balades-randonnées de La Cadière a été traduit en anglais et le tracé GPX (est un format de fichier permettant l'échange de coordonnées GPS). Ce format permet de décrire une collection de points utilisables sous forme de point de cheminement ou d'itinéraire de chaque balade est disponible.

*Un guide Cadière Accessible 2018 a été réalisé :*

*Comme chaque année :*

L'Office de Tourisme édite tous les mois depuis plusieurs années un programme des événements festifs de la commune (plus de 4000 programmes imprimés pour l'été). Cette information est aussi disponible sur le site internet de la Mairie : [www.lacadiere-dazur.fr](http://www.lacadiere-dazur.fr)

et sur celui du département concernant le tourisme : [www.visitvar.fr](http://www.visitvar.fr)



### VIDE-GRENIERS

L'Office de Tourisme a organisé 2 vide-greniers.

**Les samedis 07 avril**

**et 15 septembre** de 08h à 18h, un vide-greniers s'est déroulé toute la journée au parking de la Font d'Abeille.





# Animations de l'Office de Tourisme en 2018



## VÉLO ÉLECTRIQUE

Vendredis 8-15-22-29 juin,  
6 et 13 juillet  
Vendredis 24 et 31 août,  
7-14-21-28 septembre

Découverte du territoire à Vélo électrique :

Balade à vélo à assistance électrique, une nouvelle façon de découvrir la région au cœur de l'AOP Bandol. par la Municipalité, en partenariat avec l'Office de Tourisme.

**Découverte du Terroir à Vélo Électrique**

**A La Cadière d'Azur**



Découvrez le vignoble de La Cadière, capitale de l'AOP Bandol, et son artisanat, sans effort physique insurmontable et en toute sécurité en vélo électrique avec un accompagnateur.

Organisé par l'Office de Tourisme de La Cadière et Vin Ouest E-Bike

Les Vendredis 08-15-22-29/06, 6-13/07, 24-31/08 et les 7-14-21-28/09

Inscriptions 48h au plus tard avant le départ.

Départ à l'Office de Tourisme, de 9h à 12h.

Groupe de 6 personnes maximum.

A partir de 12 ans. Taille minimum 1m65.

Distance : environ 15 km  
Durée : 3h00 environ

Tarif : 30€/pers. adulte et enfant. Matériels et accompagnateur compris.

**PREVOIR :**

- 30€ d'eau/personne
- Crème solaire
- Alimentation rapide (Céréales, fruits etc...)

**PRE-REQUIS :**

- Être capable de circuler en vélo

Renseignements et inscriptions : Office de Tourisme (Association loi de 1901) parking (Boulevard de Saule - 83743) La Cadière d'Azur - 04 94 90 12 56 - @tourismecadiere@orange.fr



**« ON DANSE À LA CADIERE »**  
Dimanches 15 et 29 juillet  
et 12 août 20h30-23h.

BAL, DANSES et MUSIQUES VARIÉES  
avec le DJ Thierry.  
Organisé et offert par l'Office de Tourisme.



## ZUMBA

Vendredis 20 juillet et 10 août  
19h-20h

Zumba sur la Place Jean Jaurès avec Vanes 'Gym. Manifestations offertes par l'Office de Tourisme.

**ETE 2018**



Animation offerte par la Mairie de **LA CADIERE D'AZUR**

**ZUMBA PARTY**

DE 19H À 20H  
VENDREDI 20 JUILLET  
VENDREDI 10 AOÛT

Rendez-vous Place J. Jaurès (devant la Mairie)



**ANNULÉ**  
pour cause d'intempéries

**MARCHÉ DE NOËL & DÉFILÉ DE SANTONS**  
Dimanche 16 décembre

Au programme de cette journée : marché artisanal bien sûr, Défilé de Santons (grande animation sur le thème de la nativité : le groupe folklorique l'Escolo de La Cadière défile habillé comme les santons des crèches provençales vers 14h, crèche vivante, puis vin chaud et dégustation des 13 desserts offerts par la Municipalité).



## VISITE CENTRE ANCIEN ET ANECDOTES

Samedis 19 mai, 16 juin, 22 septembre et vendredi 13 juillet

Découverte de petites ruelles chargées d'histoire à l'occasion d'une visite commentée du village, alternant explications historiques et anecdotes. Ce fut un succès.



## ROUTE 83

le 16 Août dès 17h30, au Parking de la Font d'Abeille,

Fin d'après-midi concours de chant, concert Legend Abba, Christian Gil a chanté Johnny et l'humoriste Anthony Joubert, animé par Michel Miltran



## SOIRÉE AMÉRICAINE

Samedi 30 Juin dès 17h30

- 17h30 : Défilé de chevaux dans le village avec « Western Ranch » de Cuges-les-Pins
- 19h : Spectacle de chevaux au parking de la Font d'Abeille avec « Bucéphale Riders » de Signes
- 19h30 : Démo de Danse Country avec « Country Evasion » du Beausset
- 18h-21h : Balade en poney pour les enfants dans le village avec « Ecuries des romarins » de Solliès-Toucas
- 21h30 : Soirée country avec la participation des Clubs de country du Beausset & Sanary-sur-Mer. Entrée libre et gratuite. Organisée par la Municipalité, en partenariat avec l'Office de Tourisme.





# Animations organisées par la Municipalité

## RENCONTRES INTER SCOLAIRES À LA CADIÈRE 25 juin



## 6 JUILLET

Plusieurs sites de notre village ont été choisis pour le tournage d'un film : « Ma Famille et le loup »  
Pour une journée La Cadière s'est transformée en studio



## CONCERT À SAINTE MADELEINE PAR L'ORCHESTRE D'HARMONIE LA LYRE VIGNERONNE 4 juillet





## EXPOSITION DE PHOTOS DE DENIS CAVIGLIA

Du 9 au 15 juillet

La Sainte Baume glorifiée, ses paysages, sa lumière ... Denis Caviglia est aussi auteur de deux magnifiques livres : « La Sainte Baume, une nature d'émotions »



## CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Autour du monument aux morts du village, les Cadiériens sont réunis pour un hommage à notre République.



## LE BALETI DE LA CADIÈRE

12 et 13 juillet

Organisé par l'association « Boulegue Cadière ».

De nombreux groupes musicaux invités, une foule de jeunes pour les écouter... et le 13, la fête se termine avec le Baleti, sa buvette, si favorables aux rencontres et discussions.



## BAL DU 14 JUILLET





# ANIMATIONS

## REPAS RÉPUBLICAIN

28 juillet

Les Cadiérains et leurs amis ont profité d'une agréable soirée d'été pour se réunir autour d'un apéritif aux couleurs haïtiennes et d'un repas bien apprécié.



## BAL 15 AOÛT

Place Jean Jaurès, avec « Very Bad Club »



La Cadière d'Azur

Bal du 15 Août 21H30 Place Jean Jaurès

Concert de VERY BAD CLUB





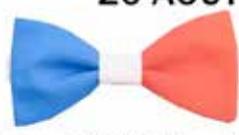

## GRAND BAL

le 20 août à 21h30, Place Jean Jaurès, avec le groupe « Odyssee », offert par la Municipalité



FETE DE LA LIBERATION GRAND BAL

20 AOÛT 2018



Avec le groupe ODYSSEE, Place Jean Jaurès 21h30






Offre animée par l'Office de Tourisme de La Cadière d'Azur - 04 91 91 91 91





FÊTE DES VENDANGES - 26 août





## FORUM DES ASSOCIATIONS

Du lundi 10 au  
samedi 16 septembre

Profitant du début de l'année scolaire, une rencontre a été organisée entre les Cadiérens et la quarantaine d'associations existant sur la commune. Après la classe, enfants et parents sont venus se renseigner afin d'organiser leurs loisirs (sport, lecture, broderie, peinture, langues, culture initiation à l'informatique...) etc. L'AJCC était là pour présenter les activités jeunesse ; Samedi 16, la participation de monsieur le Maire et des Présidents a permis de fructueuses rencontres. Il faut signaler que grâce aux subventions de la municipalité et au bénévolat des administrateurs, les activités sont financièrement accessibles à tous.



## JOURNÉE PATRIMOINE

Samedi 15 septembre

La municipalité a exposés quelques documents anciens de ses archives dont un parchemin, un registre des comptes rendus du conseil municipal du XVII<sup>e</sup> siècle, des recensements...

Les visiteurs curieux, ont essayé de lire les écritures anciennes, cherché leur nom dans le recensement d'il y a plus d'un siècle, et posé des questions sur l'histoire de leur village.

Une première expérience à renouveler. Ce même week-end, les Amis de La Cadière ont rappelé de nombreuses recettes provençales.



## EXPOSITION DES TABLEAUX DE BERNARD LEITZ

6 octobre

Deux ans après sa disparition, les amis de Bernard ont évoqué son souvenir par une émouvante exposition de ses toiles d'où se dégageait les différentes facettes de son travail, sa personnalité

et la qualité de son œuvre. Ce grand peintre avait choisi La Cadière pour y vivre son art. Nous le regrettons tous. Après cette exposition, un tableau de Bernard a été donné à la Commune. Merci. Ainsi, il restera avec nous.

Le tableau est exposé à l'hôtel de ville.



## CONFÉRENCE CYBER CRIMINALITÉ

24 octobre 2018





# Fête de la science

10-13 OCTOBRE - ESPACE CULTUREL

Merci à Frédéric Carrière, André Nieoullon et Louis Porte qui apportent à cette Fête leur caution scientifique. Par leur implication dans le monde des sciences ils arrivent, chaque année à convaincre quelques uns de leurs collègues, directeurs de laboratoires à venir nous parler de leurs recherches. Cette année s'est joint à eux François Paris, Directeur de recherche honoraire.

Les conférences sont accessibles à tous et la discussion avec le public très ouverte.

## LES CONFERENCES GRAND -PUBLIC

Ainsi, cette année, la Fête a débuté



### MERCREDI 10 OCTOBRE

**Café de la Science dans le cadre sympathique du CERCLE DES TRAVAILLEURS par une conférence de Laurence ROUVIERE, cosmétologue.**

Elle a présentée les différentes modalités d'extraction des substances végétales utilisées en parfumerie, en cuisine ou pour préparer nos propres produits naturels (infusions, décoctions...) à partir de plantes de notre environnement.

### VENREDI 12 OCTOBRE

**« Du sauvetage archéologique à la découverte d'une culture-Le cas du Niger » par François PARIS**

Conférence en 2 parties. La première sur la présentation de quelques résultats obtenus, lors d'un programme de sauvetage archéologique mené entre 1978 et 1982 au nord-ouest du Niger, lors d'un projet de recherche minière (Uranium).

Les sites sahariens appartiennent à ce que l'on appelle les sites de surface ou de plein air, car ils sont mis au jour par l'érosion éolienne intense qui règne dans ces régions depuis ces deux derniers millénaires. Ils sont donc particulièrement vulnérables, aux prospections minières qui réalisent des sondages et des tranchées sans se préoccuper des vestiges archéologiques. L'autre risque encouru est celui du pillage, que ce soit par les touristes ou par les personnels expatriés des compagnies minières.

Dans la seconde partie présentation d'un court métrage, Iwelen - Le post néolithique au Niger, coproduit par l'IRD audiovisuel et Service du Film de Recherche Scientifique, distingué comme meilleur film dans la catégorie chantier lors du festival du film scientifique en 1989.

C'était à l'époque du tournage le seul exemple où l'on avait pu mettre en relation, dans une région saharienne, un habitat, un ensemble de gravures rupestres et une nécropole monumentale.



Ce film présente les fouilles menées de 1980 jusqu'en 1989, avec la description de l'outillage et de l'armement (attribués aux conducteurs de chars) en partie lithique mais où apparaît l'utilisation du cuivre 650 avant JC). On y décrit les habitudes funéraires et présente l'art rupestre particulièrement riche.

### SAMEDI 13 OCTOBRE ...

Pour introduire l'après midi du **SAMEDI 14 consacrée à l'intelligence artificielle**, André NIEOULLON nous a parlé les nombreuses applications qui sont déjà largement utilisées et son importance. Puis Liva RALAIVOLA au cours de sa conférence a expliqué que si l'on fournit des milliers de données à un ordinateur et s'il possède les algorithmes capables de les connecter, il peut exploiter ces données pour exécuter une tâche.

Un exemple : un ordinateur qui a intégré les nombreux paramètres biologiques d'un malade sera capable d'assister efficacement le médecin dans son diagnostic. Ce qui permettra à l'avenir des traitements de plus en plus individualisés.

Autre exemple, un ordinateur peut aujourd'hui créer l'image d'un nouveau visage, très réaliste mais virtuel, à partir de nombreuses photos de visages réels...

Mais, l'ordinateur saura-t-il remplacer l'artiste dans la création d'une œuvre d'art originale ? Il semble que cela soit déjà possible. Un marché de l'art virtuel est même en train de naître.

Au cours de la table ronde, les intervenants et les questions du public ont permis d'approfondir cette notion nouvelle.

**L'intelligence artificielle sera ce que l'homme en fera : inquiétante ou avenir merveilleux...**



### MINI-LABO

Observations au microscope, expériences de chimie, développement de photos argentiques (que les élèves ont gardé en souvenir)... Tous les écoliers de La Cadière sont venus manipuler.



### INTERVENTIONS DANS LES CLASSES

Frédéric CARRIERE a présenté les mécanismes de la digestion aux enfants du cours moyen de l'Ecole Paul Bert.

Et les plus jeunes ne sont pas oubliés : la Directrice de l'école maternelle a pris rendez-vous avec Jean-Pierre CHAMBOST pour une découverte des microbes.



## LES POILUS 1914-1918 - RÉCITS ET MUSIQUE

10 Novembre

Dix morceaux musicaux sont présentés, chacun expliqué et replacé dans le contexte de la Grande Guerre, de La Victoire ou la mort aux Aïrs du Poilu en passant par "la Chanson de Craonne" et bien sûr "La Madelon". Merci à tous les musiciens de la Lyre Vigneronne et à leur chef, Jean-Paul PASTOURELY.



## EXPOSITION CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

11 novembre

En 2014, des panneaux ont rappelé le déroulement historique du conflit en 1914. : déclaration de la guerre, les forces en présence, le premier combat, celui de Morhange qui a vu tomber tant de Provençaux... et par la suite, à partir essentiellement des noms gravés sur notre monument aux morts, nous avons évoqué les Cadiériens morts pour la France pendant cette guerre.

2015, 16,17 ,18... chaque année, un travail dans cet esprit a été réalisé pour les années 1915,16, 17, 18.

Si bien que cette année, en 2018 toute la guerre était évoquée dans toute la longueur de ces 5 années .

1918 était l'année de l'armistice, de la fin du conflit...

nous avons voulu donner à l'exposition un caractère exceptionnel : elle a été, enrichie grâce à la participation de familles de soldats qui ont prêté de nombreux documents. Ainsi, journal de route, photos, lettres, cartes postales livrets militaires, peintures sur soie, mais aussi casques, cartouchières, masques à gaz ont apporté une réalité à l'émotion des souvenirs.

Les coquelicots peints par les enfants de l'école ont largement participé à cette émotion.

Enfin, une brochure a rassemblé tout ce travail pour que les leçons de cette guerre ne soient pas perdues ou comme l'ont dit les écoliers « Pour ne pas recommencer, il ne faut pas oublier ».





## COURSE DES VIGNES

11 novembre



## SAINTE CÉCILE

18 novembre

Comme chaque année, tous les musiciens de La Lyre Vigneronne on fêté la Sainte Cécile sur la place Jean Jaures.



## LE PÈRE NOËL ARRIVE À LA CADIÈRE

18 décembre



## PÈRE NOËL

20 décembre

Le Père Noël était encore à La Cadière pour récompenser les enfants du personnel municipal et des conseillers.





**FEU D'ARTIFICE**  
1<sup>er</sup> janvier 2019



**VŒUX DU MAIRE**  
25 janvier 2019

Le maire a présenté ses vœux aux forces vives qui œuvrent tout au long de l'année pour le village et sa population.





## QUATRE MANIFESTATIONS CULTURELLES IMPORTANTES

ORGANISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ VONT ANIMER NOTRE COMMUNE D'ICI LES VACANCES D'ÉTÉ

### Du 4 au 9 février, EXPOSITION « Sous le soleil des Indiens »

Exposition culturelle/artisanale avec panneaux d'information, vente de tapisseries et petits objets artisanaux.

### Du 8 au 11 mars, UN FESTIVAL DE MUSIQUE à L'Espace Culturel

Programme prévu :

- Vendredi, 20h30 : SHUBERT - La Truite  
FAURE - Quatuor n°1
- Samedi 17h : DVORAK - Quatuor Américain  
TURINA - La Oracion del Toreo  
SCHUBERT - La Jeune fille et la Mort
- Samedi 20h30 : MOZART - Requiem Laudate  
Ave verum
- Dimanche 16h : AIRS D'OPERA, MELODIES, OPERETTES...

### Du 4 au 12 mai, EXPOSITION de MARC INGOGLIA « DU VENT DANS LES VOILES »

Pour la 3<sup>ème</sup> fois l'artiste présentera ses nouvelles œuvres sur plexiglass jouant toujours sur la lumière...  
Salle Espace Culturel.

### Et le 9 juin, UNE EXPOSITION DE PEINTURE

Dans les rues de La Cadière.  
Les peintres sortent de leur atelier et viennent avec tout leur talent présenter leurs œuvres aux visiteurs et passants, animant ainsi le village historique.

**Ne pas oublier les différentes manifestations organisées par les associations cadièrennes et diffusées par l'Office de Tourisme : 04.94.90.12.56 / tourisme.cadiere@orange.fr**

## ET TOUJOURS... CINÉMA AUTREMENT

L'année 2018 s'est terminée le 7 décembre, avec une séance présentée par Gérard Estragon autour du film de **Jacques Becker : "Touchez pas au grisbi"**. Un film qui en a inspiré beaucoup ! Film noir et blanc, noir comme la nuit, blanc comme la lumière des phares, des réverbères, des reflets de l'eau sur les pavés mouillés... Le 1<sup>er</sup> février, Mireille Vercelino nous a présenté la jeunesse des banlieues romaines avec « *cuori puri* ».

Les prochaines soirées « Cinéma autrement » auront lieu à l'Espace Culturel les **5 avril** et **31 mai**.

**Réservez vos soirées.**



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Arrêtez tout...

Perdez votre temps...

Silence on lit...

Prenez le temps de lire...

Venez nous retrouver à la bibliothèque

**le mercredi de 16h30 à 18h**

**Le Jeudi de 9h30 à 11h30**

Pour une cotisation de 10 euros par an (gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans)

**QUELQUES LIVRES :**

- Grand Paradisio F. Bourdin
- Les Parfums d'iris F. Roche
- Chien-loup J. Juncour
- Le Renaudot, le Goncourt... etc...

Bonne Fête à tous... À bientôt.





## Résidence autonomie « Sainte-Madeleine »

### DES RÉSIDENTS ET DES SÉNIORS ACTIFS

#### MISSION DE PRÉVENTION ET DE PERTE D'AUTONOMIE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet personnalisé et du contrat de séjour spécifique à la résidence, chaque semaine des activités (sophrologie, mémoire, poterie, bien-être, zoothérapie, sensoriel, botanique, prévention des chutes, gym douce) pour se maintenir en forme mais aussi pour prévenir la perte d'autonomie sont proposées aux résidents et aux personnes de plus de 60 ans de la commune grâce notamment au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé par le Président du Conseil Général Marc Giraud et le Maire René JOURDAN.

#### LES PRESTATIONS ASSUMÉES PAR LA RÉSIDENCE

L'Établissement assure également des prestations :

- de logements privés en ayant le sentiment de se sentir en sécurité
- de restaurations midis et soirs,
- de blanchisserie,
- d'animations,
- d'accompagnement social et administratif par le biais du CCAS...

#### ÉVALUATIONS INTERNES ET EXTERNES

Des évaluations internes et externes ont été réalisées conformément au code de l'action sociale.

Cette démarche d'évaluation a impliqué et engagé à la fois l'ensemble des résidents, les agents de l'Établissement qui œuvrent au quotidien auprès de nos résidents, mais également les élus du Conseil d'administration du CCAS qui l'ont soutenue et accompagnée.

Ces évaluations contribuent à l'amélioration continue des prestations et témoignent de la reconnaissance de l'investissement et des efforts de l'ensemble des agents en direction des résidents de la résidence autonomie.

#### LES REPAS MENSUELS

Toujours fidèles, des membres de l'association des séniors Âge Tressen, présidée par Sylvianne PRUDHOMME partagent, chaque mois, des déjeuners festifs avec les résidents, des familles, ami.e.s. Ces repas se déroulent toujours dans une ambiance conviviale et festive.

En ces temps incertains et moroses l'association apporte une bonne dose de bonheur.

#### FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les fêtes de fin d'année, parenthèses de partage et de joie au cœur de l'hiver. Moments de complicité dans la salle de TV, de restauration... émerveillement autour du sapin décoré par le personnel et des résidents.

#### APRÈS-MIDI DE NOËL OFFERT PAR LES KIWANIENS : 31 ANS DE FIDÉLITÉ

Comme chaque année, depuis 31 ans, le club service présidé par Alain TRANCHANT est venu célébrer NOËL avec les résidents offrant un après-midi musical mais aussi des cadeaux, gâteaux accompagnés par le vin blanc mousseux offert par Paul BUNAN, vigneron CADIEREN (domaine BUNAN).



### REPAS DE NOËL AVEC LES ADHÉRENTS DE L'ÂGE TRESEN, LES FAMILLES OU AMI.E.S.

Confectionné par le Chef cuisinier Christophe : Kir royal, amuse-bouche, bourguignon de cerf, tagliatelles fraîches, salade verte, farandole de fromages, duo de bûche, café, vins (à discrétion) de la coopérative la Cadiérienne (offert).

Rendez-vous annuel incontournable avec les résidents, des familles, du bureau et du CA de l'association des séniors Âge Tresen au complet et des adhérents

En plus du succulent repas, l'après-midi a été musicale et dansante... Sans oublier les cadeaux offerts aux résidents par l'association ainsi que ceux offerts par Jacky toujours fidèle, disponible et dévouée

Moments de détente, d'amitié, de partage.





### CCAS/ Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »

Place Sainte - Madeleine  
83740 LA CADIERE D'AZUR

01 12 2018

#### Un lieu de vie de 35 logements

*(agrément aide sociale du Conseil  
Départemental du Var).*

La résidence Autonomie « Sainte-Madeleine » propose aux personnes retraitées, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans, valides et autonomes ou semi-autonomes (classement GIR 4-5-6) aptes à vivre en collectivité, des logements individuels et un ensemble de services.

→ Est située au sommet du village médiéval de la Cadière d'Azur, dans un site exceptionnel avec vue sur les vignobles classés « AOC Bandol », la chaîne montagneuse de la Sainte Baume et le village du Castellet.

→ Offre un caractère quasi familial tout en permettant aux personnes qui le souhaitent de garder leur indépendance, seuls les repas sont pris en commun.

Les résidents qui s'installent ont le loisir d'aménager à leur convenance l'appartement qui leur est attribué.

#### La Résidence Autonomie



Tel. 04 94 90 00 63

Courriel : residenceautonomie@lacadieredazur.fr



### CCAS/ Résidence Autonomie « Sainte-Madeleine »

Place Sainte - Madeleine  
83740 LA CADIERE D'AZUR

#### Ateliers de prévention de la perte d'autonomie (CPOM)

Mémoire

SOPHROLOGIE

Poterie

BIEN-ÊTRE

ZOOTHERAPIE

SENSORIEL

BOTANIQUE

PREVENTION DES CHUTES

GYM DOUCE

#### Quelques moments de vie...



Tel. 04 94 90 00 63

Courriel: residenceautonomie@lacadieredazur.fr



## COLIS DE NOËL 2018

Comme chaque année, La Municipalité et le Centre d'Action Sociale de la CADIÈRE D'AZUR offrent aux habitants de la commune, âgés de plus de 70 ans, n'ayant pas de ressources suffisantes sur le plan économique et social et qui en font la demande un colis de Noël.

**Pour tout renseignement, contacter le CCAS : 04 94 98 25 20**  
ccas@lacadieredazur.fr  
(ouvert le mardi après-midi de 13h30 à 17h30  
et le jeudi matin de 8h30 à 12h30)

## LE BUS DES AÎNÉS

La Résidence autonomie "Sainte-Madeleine" va pouvoir bénéficier d'un mini bus. En effet, l'Agglomération Sud Sainte Baume, sous l'impulsion de son président Ferdinand Bernhard, a souhaité offrir un nouveau service au profit de nos aînés résidant dans les établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées de notre territoire, en mettant à disposition un minibus spécialement adapté pour les personnes à mobilité réduite.

À cet effet, une association a été spécialement créée sous le nom du «bus des aînés», placée sous la présidence de Robert Deledda, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire et comptant dans son conseil d'administration, des représentants des Maisons de retraite et élus.

L'objectif de ce dispositif est de contribuer au bien-être matériel et moral des personnes âgées accueillies dans ces établissements en facilitant leur déplacement, tout en mutualisant les moyens. Il s'agit également de créer du lien et de favoriser les échanges entre les différentes structures de notre territoire.





# TÉLÉTHON 2018 : mission réussie !

**LE TÉLÉTHON 2018 DE LA CADIÈRE D'AZUR A ÉTÉ PLACÉ  
SOUS LE SIGNE DE LA GÉNÉROSITÉ DE LA SOLIDARITÉ ET DU PARTAGE**

Malgré un contexte social difficile, l'édition 2018 à la CADIÈRE D'AZUR a été exceptionnelle et grâce à votre engagement la collecte s'est élevée à la somme de :

**11 828.54 €**

Cette somme a pu être collectée grâce votre dévouement et votre générosité (bénévoles, participants à titre individuel, enfants et équipes pédagogiques des écoles (élémentaire et maternelle), associations, coopérative la Cadièrenne, domaines vinicoles, commerçants, artisans, entreprises, du Cercle des travailleurs, du Comité Communal Feux de Forêts et Réserve Communale de Sécurité Civile de la CADIÈRE D'AZUR ... sans oublier les membres du CCAS, de la Police Municipale, le personnel des services municipaux et de la Résidence autonomie « Sainte – Madeleine ».

Au fil des années, la mobilisation ne faiblit pas...grâce à vous. C'est donc très chaleureusement que j'adresse à toutes et à tous mes sincères remerciements.

**Le maire  
René JOURDAN**

La réunion de pilotage et de coordination, organisée par la municipalité, qui s'est déroulée le mercredi 20 juin 2018 avait permis d'être fins prêts, de lister le très beau programme d'animation qui s'est tenu pour cet exceptionnel TELETHON pour faire mieux qu'il y a deux ans (2014) où 11 353,46 €... mieux qu'il y a quatre ans (8 000 €) avaient pu être reversés à l'AFM TELETHON.





## NOS REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS (TRICES) DES ANIMATIONS SUIVANTES :

### LOTO

- Société de chasse l'AZUR et animé par Jacky au micro et Josée, Dominique... en salle

### TOMBOLAS

- la municipalité
- l'association les « Amis de la Cadière »

### CONCERTS

- la Lyre Vigneronne

### CHORALE

- la Chorale Canten et la Chorale Harmonia

### DANSES

- l'association Cad Danses
- ZUMBA, organisé par l'association GVLC

### KARAOKÉ ET SCULPTURE DE BALLONS

- la municipalité « Accueil Jeunesse Cadière »

### LIVRES ET CALENDRIERS

- l'association un livre au village
- le CIQ du DEFENDS

### BONNETS ET ÉCHARPES

- le Secours Populaire Français

### VARIÉTÉS

- « Chansons françaises, après-midi dansante
- DUO FMR avec Marjorie et Patrice CARMONA
- la municipalité

### JAZZ « SUZANNE WOGNIN »

- les donateurs de sang bénévoles

### REPAS

- Repas « Battue d'Antonio CORLETO », la Société de Chasse l'Azur
- Dégustation « la grande tartiflette » et vente de tartiflette l'association Ouest Cadière (AOC)
- Repas de la solidarité, la municipalité

### CONFÉRENCES

- « Booster la mémoire » par Agnès BURGERS,
- « les dangers du numérique » par le major PASSEMARD
- la municipalité
- Sur le peintre Louis BREA
- les Amis de la CADIÈRE

### CINÉMA AUTREMENT

- la municipalité
- CONTE MUSICAL POUR LES ENFANTS DE 2 À 8 ANS

- « 5 Souris », l'association ARTCADE

### COURSE DES VIGNES

- 9<sup>ème</sup> course des vignes, municipalité et office du tourisme

### RELAIS DANS LES RUE DU VILLAGE

- Participation des élèves de Grande Section de l'école maternelle et les élèves de l'école élémentaire

### THÉÂTRES

- Dans le cadre du 32<sup>ème</sup> festival du Théâtre, le Théâtre de la Cadière
- Signé FEYDEAU ! les donateurs de sang bénévoles

### TOURNOIS DE TENNIS

- le tennis club de la CADIÈRE D'AZUR

### CONCOURS DE JEU PROVENCAL

- la Boule Cadièrenne

### BOURSE AUX JOUETS

- l'amicale laïque

### BRODERIE ET RÉALISATION D'OUVRAGES

- l'atelier Broderie

### BROCANTES

- De bric et de broloque, association les 3 C (malheureusement annulée du fait du mauvais temps)
- Brocante municipale

### BALADE AUTOUR DU VILLAGE

- l'association la Gambo Gaïo

### VILLAGE DU TÉLÉTHON

- la municipalité et le CCAS avec de nombreuses associations présentes pour animer, vendre des livres, friandises, crêpes, gâteaux maisons, divers objets...

### DONS

Tous les dons, produits des ventes, recettes générées par ces belles heures d'animations et de bonne volonté ont été reversées à l'AFM TÉLÉTHON...





## REMERCIEMENTS AUX GÉNÉREUX DONATEURS

TABLEAU de l'artiste peintre PIERRE AMENDOLA,  
LA CAVE COOPÉRATIVE LA CADIÉRENNE, les vignerons de la CADIÉRENNE

DOMAINE DU GROS NORE

DOMAINE LAFRAN VEYROLLES

DOMAINE CASTELL REYNOARD

DOMAINE les 3 FILLES

DOMAINE LA SUFFRENE

DOMAINE BUNAN

DOMAINE LOU CAPELAN

DOMAINE CHATEAU VANNIERES

DOMAINE DE LA BEGUDE

DOMAINE ROCHE REDONNE

L'ESCOLE DE LA CADIÈRE, GROUPE FOLKLORIQUE PROVENÇAL,  
DANSES ET MUSIQUES

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LA CADIÈRE D'AZUR

BAR TABAC LE CADIERO

LA BAS VAROISE, brasserie artisanale... ambrée, blanche, blonde, brune

PRESSE DE LA CADIÈRE, Mme GALINIE, vente de journaux, de presse, de magazines, cadeaux

LA BIMBELOTERIE, magasin d'antiquités

LA BIGOURELLE, couture, retouches

DECO SUD, magasin de décoration

DANIELA BELFIORE, artisanat d'art, créatrice d'ambiance, création sur textile de rideaux, de nappes, de coussins, de plaids et autres réalisations délicates

L'ATELIER D'EMMA, BIJOUX GAS, vente de bijoux

JULIE ONGLES LES FÉES MAINS, prestations à domicile ; bio, soins du visage, soins des pieds, soins des mains

ATELIER GEMPERLES CRÉATION, magasin spécialisé dans la joaillerie créative

ATELIER PETRUSSE TISSEUR DE RÊVES, des créations uniques, étoles, foulards, carrés, écharpes, chèches

MUGUETTE BIJOUX, boutique de bijoux, créatrice

ATELIER ANNE MARIE SURLIER, potière ; atelier ouvert à tous, adultes et enfants à partir de 6 ans pour des cours de modelage et plus... faence utilitaire tournée et décorée à la main des plaques de villes en faence émaillée, peinture à l'huile aux couteaux et peinture naïve à l'acrylique...

Le PLAN FLEURI VIRGINIE, fleuriste

BOUCHERIE-CHARCUTERIE CHEZ TONY

LA CHAISE BLEUE RESTAURANT, produits frais, de saison

LA PETITE CAVE RESTAURANT, cave bar à vins

KORYA SALON DE THE tout fait maison avec des produits frais de qualité

BOULANGERIE PATISSERIE AU PAIN CADIÉREN

BOULANGERIE PATISSERIE AU VIEUX FOUR

PHARMACIE DE LA CADIÈRE D'AZUR

RAPAPORT PLANTS INDUSTRIE, fleuriste grossiste

APICULTEUR Eric BONIFFAY, Apiculteur EVENOS

MAISON ROLAND, magasin de matériel de cuisine, quincaillerie, bricolage... à SANARY SUR MER

TRANSFOURMET ENTREPRISE, entreprise de distribution de produits frais, produit d'épicerie, produits surgelés et d'hygiène... destinés aux professionnels

RELAIS D'OR MIKO, glaces, surgelés, frais au service des professionnels de la restauration

PREST HYGIENE MARSEILLE, spécialiste de l'hygiène









@Hervé Dermoune